

NOTITIAE

SACRA CONGREGATIO PRO SACRAMENTIS
ET CULTU DIVINO
— SECTIO PRO CULTU DIVINO —



148

CITTÀ DEL VATICANO
NOVEMBRI 1978

NOTITIAE

Commentarii ad nuntia et studia de re liturgica editi cura
Sectionis pro Cultu Divino Sacrae Congregationis pro Sacramentis et Cultu Divino

« Notitiae » prodibunt semel in mense. Libenter, iudicio Directionis, nuntium dabitur Actorum, inceptuum, editionum in re liturgica, praesertim e Conferentiis Episcopalibus vel Commissionibus liturgicis nationalibus emanantium, si scriptorum vel periodicorum exemplar missum fuerit.

Directio: Commentarii sedem habent apud S. Congregationem pro Sacramentis et Cultu Divino, ad quam transmittenda sunt epistolae, chartulae, manuscripta his verbis inscripta NOTITIAE. *Città del Vaticano. Administratio* autem residet apud *Libreria Editrice Vaticana - Città del Vaticano* - c.c.p. N. 00774000.

Pro commentariis sunt in annum solvendae: in Italia lit. 5.000 - extra Italiam lit. 7.000 (\$ 11). Singuli fasciculi veneunt: lit. 500 (\$ 0,90) — Pro annis elapsis singula volumina: lit. 10.000 (\$ 15); singuli fasciculi: lit. 900 (\$ 1,50).

Libreria Vaticana fasciculos Commentarii mittere potest etiam *via aërea*.
Typis Polyglottis Vaticanis.

148

Vol. 14 (1978) - Num. 11

Allocutiones Summi Pontificis

« L'anima mia magnifica il Signore »	501
La fede nella vita eterna	502
Edificare il corpo di Cristo	503

Acta Congregationis

Summarium Decretorum:

Confirmatio deliberationum Conferentiarum Episcopalium circa interpretationes populares	508
Confirmatio textuum Propriorum Religiosorum	510
Calendaria particularia	511
Patroni confirmatio	511
Decreta varia	511

Studia

Contribution de l'histoire liturgique à la théologie du mariage (<i>Aimé-Georges Martimort</i>)	513
---	-----

Documentorum explanatio

Ad Ordinem Missae II:

I - Percutio pectoris	534
II - Gestus reverentiae	535
III - Elevatio et iunctio manuum	536
IV - Positio manuum	537
V - Gloria et Credo	538

Actuositas Commissionum Liturgicarum

The "fractio panis"	539
CELAM-DELC: Ritual conjunto de los Sacramentos; Pontifical y Ritual romanos	541

Nuntia

IV ^{me} Rencontre européenne des Secrétaires nationaux de Liturgie. Salzbourg, mai 1978 (<i>A. Haquin</i>)	544
Congrès d'Art Sacré. Avignon, 9-11 septembre 1978	552
Il Rosario scuola di preghiera	555

SOMMAIRE

Discours du Saint-Père (pp. 501-507)

Extraits de quelques discours prononcés par le Pape en différentes occasions au cours du premier mois de son pontificat.

Le Saint-Père exhorte à la prière, à l'amour de l'Eglise, à la dévotion envers Marie.

Etudes

Contribution de l'histoire liturgique à la théologie du mariage (pp. 513-533).

On trouvera ici une étude qui est un élément intéressant à verser au dossier non clos de la théologie du mariage. A partir des sources liturgiques et des divers usages des Eglises locales, Mgr Martimort étudie d'abord l'organisation des rites variés et complexes de la célébration du mariage, avant d'en dégager leur signification: recours au ministère sacerdotal pour la bénédiction nuptiale, progressive promotion liturgique des gestes par lesquels, la famille ou la société célébraient cette union.

Dans une deuxième partie, l'auteur met en valeur, surtout à partir de rites orientaux, le message spirituel exprimé par ces liturgies au-delà du plan familial ou social: place du mariage dans l'économie du salut, exigences du mariage chrétien.

Une troisième partie rappelle le développement complexe des rites matrimoniaux et leurs rapports avec le lien conjugal. Seul, l'échange des consentements en présence du ministre de l'Eglise assure maintenant la validité du mariage. On voit ainsi comment la « prière de l'Eglise », après avoir assimilé les rites domestiques et sociaux, les consacre en reconnaissant toute la valeur qu'ils ont au regard de Dieu et des hommes.

Activité des Commissions liturgiques

Angleterre et Pays de Galles (pp. 539-541).

Eclaircissement sur le sens de la « fractio panis » dans la tradition et la liturgie de l'Eglise.

CELAM-DEL (pp. 541-543).

Présentation de deux ouvrages: *Rituel général des sacrements, Pontifical et Rituel romains*.

Chronique

IV^{me} Rencontre européenne des Secrétaires nationaux de Liturgie (pp. 544-552).

Les Secrétaires nationaux de Liturgie des pays d'Europe se sont réunis à Salzbourg du 16 au 19 mai 1978 pour faire le point sur la situation liturgique. Après l'enthousiasme des premières années du renouveau liturgique suscité par l'usage des langues vivantes, des chants et de la musique populaires, de la participation active, etc., on constate maintenant un certain désintérêt. En outre, la faiblesse de la formation liturgique et doctrinale, chez les prêtres et les animateurs de célébration, semble être à la source d'un nouveau ritualisme limité à l'exécution matérielle des rites, ou encore de divers abus dans le sens d'une créativité incontrôlée ou, au contraire, d'un attachement exagéré au passé.

Pour surmonter cette crise, les Secrétaires nationaux estiment nécessaire d'approfondir le sens des célébrations, d'en améliorer la qualité et d'employer tous les moyens possibles pour développer la formation liturgique des responsables.

Au cours de cette rencontre, le Professeur B. Fischer a présenté un rapport sur « l'intériorisation de la liturgie », considérée comme la rencontre des croyants avec le Christ.

Congrès d'Art sacré en Avignon, 9-11 septembre 1978 (pp. 553-555).

« Espace et célébration » était le thème de ce congrès qui, dans le cadre prestigieux du palais des papes, a confronté et rapproché les divers points de vue des autorités civiles, chargées de la conservation des lieux de culte, des artistes qui ont mission de les créer, et des pasteurs qui doivent les utiliser au service de leurs communautés. Le compte rendu donné ici indique brièvement les problèmes exposés, devenus complémentaires après avoir été parfois opposés, comme par exemple: création et conservation, églises d'hier et prière d'aujourd'hui: tous problèmes qui trouvent leur solution dans une meilleure intelligence des arts et de la liturgie.

SUMARIO

Discursos del Santo Padre (pp. 501-507)

Algunos fragmentos de los discursos pronunciados por el Santo Padre Juan Pablo II durante su primer mes de pontificado, y que se refieren a la oración, al amor a la Iglesia y a la devoción a María.

Studia

Contribución de la historia litúrgica a la teología del matrimonio (pp. 513-533).

Un interesante estudio que ofrece nuevo material al capítulo de la teología del matrimonio. Partiendo de las fuentes litúrgicas y de los usos de las Iglesias locales, Mons. Martimort estudia la formación de los varios y complejos ritos de la celebración del matrimonio para concluir sobre su significado: recurso al ministerio sacerdotal para la bendición nupcial, y progresiva promoción litúrgica de gestos por medio de los cuales la familia y la sociedad celebran esta unión.

En la segunda parte, y partiendo sobre todo de los ritos orientales, el autor subraya el mensaje espiritual expresado por estas liturgias por encima del aspecto familiar o social: el matrimonio en la economía de la salvación y las exigencias del matrimonio cristiano.

Una tercera parte ofrece el complejo desarrollo de los ritos matrimoniales y sus relaciones con el vínculo conyugal. Es el intercambio de consentimientos en presencia del ministro de la Iglesia lo que asegura actualmente la validez del matrimonio. Así la « oración » de la Iglesia asimila los ritos domésticos y sociales, y los consagra reconociendo el valor que poseen ante Dios y los hombres.

Actividad de las Comisiones Litúrgicas

Comisión Litúrgica de Inglaterra y País de Gales (pp. 539-541).

Se trata de un documento que trata de poner en claro el significado de la « fractio panis » en la tradición y en la liturgia de la Iglesia.

CELAM-DELIC (pp. 541-543).

El Departamento de Liturgia (DELIC) del Consejo Episcopal de Latinoamérica (CELAM) ha publicado últimamente el « Ritual conjunto de los Sacramentos » (1976) y el « Pontifical y Ritual romanos » (1978), de los cuales se hace la presentación.

Información

IV encuentro europeo de Secretarios Nacionales de Liturgia (pp. 544-552).

Los Secretarios Nacionales de Liturgia de los países de Europa se han reunido en Salzburgo del 16 al 19 de mayo 1978 para hacer un balance de la actual situación litúrgica.

Se ha podido constatar que, al entusiasmo de los primeros años de la reforma litúrgica, suscitado por el uso de las lenguas modernas, de los cantos, de la música, de la participación, etc., ha seguido un cierto desinterés. Además la falta de formación litúrgica y doctrinal, en especial entre los sacerdotes y animadores de la celebración, parece ser la causa principal de un nuevo ritualismo, que se queda en la ejecución material de los ritos litúrgicos, así como de varios abusos ya sea por la incontrolable creatividad, ya sea por un exagerado apego al pasado.

Para superar la crisis, los Secretarios Nacionales consideran necesario profundizar el sentido de las celebraciones, mejorar su calidad y usar de todos los medios a disposición para promover la formación litúrgica de los sacerdotes y de los animadores de las celebraciones.

Durante el congreso, el Profesor Balthasar Fischer leyó su relación sobre la interiorización de la Liturgia, considerada como el encuentro de los creyentes con Cristo.

Congreso de Arte sagrado, Aviñón 9-11 septiembre 1978 (pp. 553-555).

« Espacio y celebración » era el tema de este Congreso que, en el solemne marco del palacio de los papas, ha hecho confluir diversos puntos de vista: el de las autoridades civiles, encargadas de la conservación de los lugares de culto; de los artistas que tienen la misión de crear dichos lugares, y de los pastores que han de utilizarlos al servicio de sus comunidades. La relación expone brevemente los problemas tratados, como por ejemplo la creación y la conservación; iglesias de ayer y oración de hoy. Todos los problemas encuentran una solución en la medida en que aumenta la mutua comprensión entre arte y liturgia.

SUMMARY

Discourses of the Holy Father (pp. 501-507)

Passages taken from the discourses of the Holy Father on various occasions during the first month of his pontificate.

The Holy Father gives exhortations to prayer, to love of the Church and to devotion to Our Lady.

Studia

Liturgical History's Contribution to the Theology of Marriage (pp. 513-533).

This study makes an interesting contribution to the still open question of the theology of marriage. Starting with the liturgical sources and different usages of local Churches, Mgr Martimort first studies the organization of the varied and complex rites for the celebration of marriage, and then draws out its significance: recourse to the ministry of the priest for the nuptial blessing, together with the gradual liturgical development of the actions by means of which the family or society celebrated the union.

In the second part, the author works particularly with the Eastern rites to evaluate the spiritual message expressed by these liturgies beyond the family or social level: the place of marriage in the economy of salvation and the demands of Christian marriage.

The third part deals with the complicated development of marriage rites and their relationship to the marriage bond. Only mutual consent expressed in the presence of the minister of the Church now guarantees the validity of the marriage. So it can be seen how the "prayer of the Church", after first assimilating domestic and social rites, has consecrated them, recognizing all the value they have before God and men.

Activity of Liturgical Commissions

Liturgical Commission of England and Wales (pp. 539-541).

A clarification of the significance of the "fractio panis" in the tradition and liturgy of the Church.

CELAM-DELC (pp. 541-543).

A presentation of two publications: the "General Ritual for the Sacraments" and the "Roman Pontifical and Ritual".

Information

The Fourth European Meeting of Secretaries for Liturgy (pp. 544-552).

The national secretaries for liturgy from the countries of Europe met at Salzburg from May 16th to 19th to take stock of the liturgical situation.

It was agreed that whereas in the first few years of liturgical reform enthusiasm was aroused by the use of modern languages, songs, music, participation, etc., there is at the moment by comparison a certain lack of interest. In addition, the lack of liturgical and doctrinal education, particularly among priests and those who direct liturgical celebrations, seems to be the cause of a new "ritualism", which aims at nothing more than a material performance of liturgical rites, and the cause also of a number of abuses, either through undisciplined creativity or through an exaggerated attachment to the past.

To get over this difficulty, the national secretaries think it necessary to deepen the spirit of celebrations, improve their quality and use all available means to deepen the liturgical education of priests and those who direct liturgical celebrations.

During the course of the meeting, Professor Balthasar Fischer gave a talk on "Interiorization of the Liturgy", seen as a meeting of believers with Christ.

Congress of Sacred Art at Avignon, September 9th to 11th, 1978 (pp. 553-555).

"Space and Celebration" was the theme of this Congress, held in the majestic setting of the Palace of the Popes, which compared and brought together the different points of view of civil authorities, responsible for the preservation of places of worship, the artists whose task is to create them and the pastors who have to make use of them for the service of their communities. The account given here outlines the difficulties raised by the different points of view, which in the past have sometimes been opposed, but have come to complement each other, such as creation and preservation, yesterday's churches and today's prayer—all problems which can be solved through a better understanding of liturgy and the arts.

ZUSAMMENFASSUNG

Ansprachen des Papstes (S. 501-507)

Es werden hier einige Ausschnitte aus den Ansprachen wiedergegeben, die der Hl. Vater bei verschiedenen Gelegenheiten während des ersten Monats seines Pontifikats gehalten hat.

Der Hl. Vater ruft zum Gebet, zur Liebe der Kirche und zur Marienverehrung auf.

Studien

Beitrag der Liturgiegeschichte zur Theologie der Ehe (S. 513-533).

Man findet an dieser Stelle eine Untersuchung, die ein interessantes Element darstellt, welches man dem Bereich « Theologie der Ehe » hinzufügen kann. Ausgehend von liturgischen Quellen und verschiedenen Gebräuchen der Ortskirchen, untersucht Msgr. Martimort zunächst die Anordnung der unterschiedlichen und komplexen Riten bei der Feier der Eheschließung, bevor er deren Bedeutung beschreibt: Rückgriff auf den priesterlichen Dienst zur Eheeinsegnung, fortschreitende liturgische Förderung der Gesten durch die Familie oder die Gesellschaft, welche den Ehebund feiern.

Vor allem von den orientalischen Riten ausgehend, hebt der Verfasser im 2. Teil den Wert hervor, welcher als geistliche Botschaft durch diese Liturgien, über einen rein familiären oder sozialen Bezug hinaus, ausgedrückt ist: Ort der Ehe in der Heilsgeschichte, Forderungen an eine christliche Ehe.

Ein 3. Teil ruft die vielschichtige Entwicklung der Eheschließungsriten und ihre Beziehung zum Ehebund ins Gedächtnis. Nur der Austausch des Ehekonsens in Gegenwart des Kultdieners der Kirche stellt die Gültigkeit der Ehe sicher. So sieht man, wie « das Gebet der Kirche », nachdem es Hausriten und in der Gesellschaft übliche Riten assimiliert hat, diese heiligt, indem es ihnen den Wert zuerkennt, den sie vor Gott und den Menschen besitzen.

Liturgische Kommissionen

Liturgische Kommission von England und Wales (S. 539-541).

Klarstellung der Bedeutung von « *fractio panis* » in der Tradition und der Liturgie der Kirche.

CELAM-DELC (S. 541-543).

Vorstellung zweier Veröffentlichungen: « *Rituale bei der Sakramentenspendung* » sowie « *Pontificale und Rituale Romanum* ».

Chronik

Europa-Treffen der Sekretariate für Liturgie (S. 544-552).

Die nationalen Liturgiesekretariate der Länder Europas haben sich vom 16. bis 19. Mai 1978 in Salzburg getroffen, um die liturgische Situation zu erörtern.

Es wurde festgestellt, daß der Begeisterung der ersten Jahre der Liturgiereform, für den Gebrauch moderner Sprachen und Gesänge, für die Volksbeteiligung usw., gegenwärtig ein gewisses Desinteresse gefolgt ist. Es scheint, daß die ungenügende liturgische und theologische Ausbildung, insbesondere von Priestern und Animatoren, die Hauptursachen für einen neuen Ritualismus sind, der sich auf die materielle Ausführung der liturgischen Riten beschränkt. Aus dem gleichen Grund kommt es auch zu Mißbräuchen, die teils eine unkontrollierte Kreativität, teils ein allzu starres Festhalten am Alten hervorrufen.

Um diese Krise zu überwinden, halten die Nationalsekretariate dafür, den Sinn für liturgische Feiern zu vertiefen, deren Qualität zu verbessern und alle zu Verfügung stehenden Mittel einzusetzen, um die liturgische Weiterbildung von Priestern und Animatoren zu fördern.

Im Verlaufe der Treffens hat Prof. Balthasar Fischer über: « Die Verinnerlichung der Liturgie » gesprochen, gesehen als eine Vereinigung der Gläubigen mit Christus.

Kongreß für religiöse Kunst, vom 9. - 11. September in Avignon (S. 553-555).

« Raum und liturgische Feier » war das Thema des Kongresses, der in den prächtigen Räumen des Papstpalastes stattfand. Der Kongreß hat die verschiedenen Standpunkte der öffentlichen Stellen, die für die Erhaltung von Kulträumen zuständig sind, der Künstler, welche die Aufgabe haben, diese zu schaffen, und der Geistlichen, die diese Kulträume beim Gottesdienst für ihre Gemeinde benutzen, einander gegenübergestellt und nähergebracht. Der wiedergegebene Bericht zeigt kurz die dargelegten Probleme auf, die sich ergänzen, nachdem sie bisweilen gegensätzlich waren, z.B.: Schöpferische Tätigkeit und konservativer Sinn, Kirche von gestern und Gebet heute. All diese Probleme finden ihre Lösung in einem besseren Verständnis von Kunst und Liturgie.

Allocutiones Summi Pontificis

« L'ANIMA MIA MAGNIFICA IL SIGNORE »

*Ex allocutione habita a Summo Pontifice Ioanne Paulo II, die 29 octobris 1978, in area quae respicit Sanctuarium Marianum v. d. « La Mentorella » intra fines dioecesis Tiburtinae. **

Leggiamo nel Vangelo di San Luca che Maria, dopo l'annunciazione, si recò tra le montagne per visitare la sua parente Elisabetta. Arrivata ad Ain-Karin, mise tutta la sua anima nelle parole del cantico, che la Chiesa ricorda ogni giorno nei Vespri: « Magnificat anima mea Dominum » - « L'anima mia magnifica il Signore ». Ho desiderato di venire qui, tra queste montagne, per cantare dietro le orme di Maria il « Magnificat ».

Questo è un luogo in cui, in modo particolare, l'uomo si apre di fronte a Dio. Luogo dove — lontano da tutto, ma anche nello stesso tempo vicino alla natura — si parla confidenzialmente con Dio stesso. Si sente nell'intimo quella che è la chiamata personale dell'uomo. E l'uomo deve dar gloria a Dio Creatore e Redentore; deve, in qualche modo, diventare voce di tutto il creato per dire in suo nome: « Magnificat ». Deve annunciare i « magnalia Dei », le grandi opere di Dio e, nello stesso tempo, esprimere se stesso in questa sublime relazione con Dio, perché nel mondo visibile solo lui può farlo.

Questo luogo, durante i miei soggiorni a Roma, mi ha aiutato molto a pregare. E perciò anche oggi ho desiderato venire qui. La preghiera, che in vari modi esprime il rapporto dell'uomo col Dio vivo, è anche il primo compito e quasi il primo annuncio del Papa, così come è la prima condizione del suo servizio nella Chiesa e nel mondo ...

Quanto dico ora sia una prima umile risposta a tutto ciò che ho sentito: la Chiesa prega, la Chiesa vuole pregare, desidera essere al servizio del più semplice ed insieme splendido dono dello spirito umano,

* *L'Osservatore Romano*, 30-31 ottobre 1978.

che si realizza nella preghiera. La preghiera è infatti la prima espressione della verità interiore dell'uomo, la prima condizione dell'autentica libertà dello spirito.

La Chiesa prega e vuole pregare per ascoltare la voce interiore dello Spirito divino, affinché lui stesso possa in noi e con noi parlare coi gemiti inesprimibili di tutto il creato. La Chiesa prega e vuole pregare per rispondere ai bisogni del profondo dell'uomo, che talvolta è così ristretto e limitato dalle condizioni delle contingenze della vita quotidiana, da tutto ciò che è temporaneo, dalla debolezza, dal peccato, dall'abbattimento e da una vita che appare senza senso. La preghiera dà un senso a tutta la vita, in ogni suo momento, in ogni circostanza.

Perciò il Papa, come Vicario di Cristo in terra, desidera anzitutto unirsi a tutti coloro che tendono all'unione con Cristo nella preghiera dovunque si trovino. Come un beduino nella steppa, o le carmelitane o i cistercensi nella profonda clausura, o l'infermo sul letto di un ospedale nelle sofferenze dell'agonia, o un uomo in attività, nella pienezza della vita, o individui oppressi e umiliati... Dappertutto.

La Madre di Cristo andò verso la montagna per dire il suo « Magnificat ». Il Padre, il Figlio e lo Spirito Santo accettino la preghiera del Papa in questo santuario e accordino i doni dello Spirito a tutti coloro che pregano.

LA FEDE NELLA VITA ETERNA

*Ex allocutione habita a Summo Pontifice Ioanne Paulo II, die 1 novembris, in sollemnitate Omnium Sanctorum, ante orationem « Angelus » in area quae respicit Basilicam Vaticanam. **

Oggi domando, in modo del tutto particolare, a Voi qui riuniti per recitare con me l'« Angelus », che vi fermiate un momento a riflettere sul mistero della liturgia del giorno.

La Chiesa vive in una grande prospettiva. Questa prospettiva l'accompagna sempre, la plasma continuamente e la indirizza verso

* *L'Osservatore Romano*, 2-3 novembre 1978.

l'eternità. La liturgia del giorno evidenzia la realtà escatologica, realtà che scaturisce da tutto il piano di salvezza e insieme dalla storia dell'uomo all'esistenza stessa della Chiesa ed alla sua missione.

Perciò viviamo con tanta intensità la solennità di Tutti i Santi, come pure il giorno di domani: la Commemorazione di tutti i defunti. Questi due giorni racchiudono in sé, in modo particolare, la fede nella « vita eterna » (le ultime parole del « Credo » apostolico).

E benché questi due giorni mettano dinanzi agli occhi della nostra anima l'ineluttabilità della morte, essi, nello stesso tempo, danno una testimonianza della vita.

L'uomo che secondo le leggi della natura è « condannato a morte », l'uomo che vive nella prospettiva dell'annientamento del suo corpo, quest'uomo esiste, in pari tempo, nella prospettiva della vita futura ed è chiamato alla gloria.

La solennità di Tutti i Santi mette dinanzi agli occhi della nostra fede tutti coloro che hanno già raggiunto la pienezza della loro chiamata all'unione con Dio. Il giorno che commemora i defunti fa convergere i nostri pensieri verso coloro che, lasciato questo mondo, attendono nell'espiazione di raggiungere quella pienezza d'amore che l'unione con Dio richiede.

Si tratta di due giorni grandi per la Chiesa, che, in un certo modo, « prolunga la sua vita » nei suoi santi ed anche in tutti coloro che per mezzo del servizio alla verità e all'amore si sono preparati a questa vita.

E perciò la Chiesa, nei primi giorni di novembre, si unisce in modo particolare al suo Redentore che, tramite la sua morte e la sua risurrezione, ci ha introdotto nella realtà stessa di questa vita.

EDIFICARE IL CORPO DI CRISTO

*Homilia habita a Summo Pontifice Ioanne Paulo II, die 12 novembris 1978, in Patriarchali Archibasilica Lateranensi, ubi Summus Pontifex celebrationi praeiit ad Episcopalis Cathedrae possessionem capiendam. **

Cari Fratelli e Sorelle,

1. È giunto il giorno in cui il Papa Giovanni Paolo II viene nella Basilica di San Giovanni in Laterano a prendere possesso della Cat-

* *L'Osservatore Romano*, 13-14 novembre 1978.

tedra di Vescovo di Roma. Desidero inginocchiarmi in questo luogo e baciare la soglia di questo tempio, che da tanti secoli è « dimora di Dio con gli uomini » (*Ap* 21, 3): Dio-Salvatore con il Popolo della Città Eterna, Roma. Con tutti qui presenti ripeto le parole del salmo:

« Quale gioia, quando mi dissero:
 « Andremo alla casa del Signore ».
 E ora i nostri piedi si fermano
 alle tue porte, Gerusalemme!
 Gerusalemme è costruita
 come città salda e compatta.
 Là salgono insieme le tribù,
 le tribù del Signore,
 secondo la legge di Israele,
 per lodare il nome del Signore » (*Ps* 122/121).

Non è questa un'immagine dell'odierno evento? Le antiche generazioni salivano in questo luogo: generazioni di Romani, generazioni di vescovi di Roma, successori di San Pietro, e cantavano quest'inno di gioia, che oggi ripeto qui con voi. Mi unisco a queste generazioni, io, nuovo Vescovo di Roma, Giovanni Paolo II, polacco di origine. Mi fermo sulla soglia di questo tempio e chiedo a voi di accogliermi nel nome del Signore. Vi prego di accogliermi così come avete accolto, attraverso tutti i secoli, i miei Predecessori, così come avete accolto, appena alcune settimane fa, Giovanni Paolo I, tanto amato da tutto il mondo! Vi prego di accogliere anche me.

Dice il Signore: « Non voi avete scelto me, ma io ho scelto voi » (*Gv* 15, 16). Questo è tutto ciò a cui posso richiamarmi: non sono qui per volontà mia. Il Signore mi ha eletto. Nel nome del Signore vi prego dunque: accoglietemi!

2. Nello stesso tempo, esprimo il mio cordiale saluto a tutti. Saluto i Signori Cardinali ed i Fratelli nell'Episcopato che hanno voluto partecipare a questa cerimonia e, in particolar modo, desidero salutare te, caro Fratello Cardinale Vicario, Monsignor Vicegerente ed i Vescovi Ausiliari di Roma; voi diletti Sacerdoti di questa mia Diocesi; voi Sorelle e Fratelli di tanti Ordini religiosi e Congregazioni. Rivolgo un rispettoso saluto alle Autorità Governative e Civili con un riconoscente pensiero alle Delegazioni che sono qui presenti. Saluto voi tutti e questo « tutti » vuol dire « ciascuno in particolare ». An-

che se non pronuncio i vostri nomi uno per uno, intendo ugualmente salutare ognuno di voi, chiamandolo per nome! Voi Romani! A quanti secoli risale questo saluto? Esso ci riconduce ai difficili inizi della fede e della Chiesa, la quale proprio qui, nella capitale dell'antico Impero, ha superato, durante tre secoli, la sua prova di fuoco: prova di vita. E ne è uscita vittoriosa. Gloria ai Martiri e ai Confessori! Gloria a Roma Santa! Gloria agli Apostoli del Signore! Gloria alle catacombe, e alle basiliche della Città Eterna!

3. Entrando oggi nella Basilica di San Giovanni in Laterano, mi si presenta dinanzi agli occhi il momento in cui Maria varca la soglia della casa di Zaccaria per salutare Elisabetta, madre di Giovanni. Scrive l'Evangelista che a questo saluto « il bambino ... sussultò in grembo » (*Lc* 1, 41), e tanti Padri e scrittori aggiungono, fin dai tempi più remoti, che da quell'istante Giovanni ricevette la grazia del Salvatore. E perciò lui stesso, per primo, Lo ha annunciato. Lui per primo, con tutto il popolo d'Israele, Lo ha atteso sulle rive del Giordano. Ed è stato lui a manifestarLo al popolo con le parole: « Ecco l'agnello di Dio, ecco colui che toglie il peccato del mondo » (*Gv* 1, 29). Agnello di Dio significa Redentore, significa Salvatore del mondo!

Giustamente, questa Basilica, dedicata a San Giovanni Battista oltre che a San Giovanni Evangelista, è consacrata al Santissimo Salvatore. È come se, anche oggi, così come attraverso i secoli, udissimo questa voce risuonare sulle rive del Giordano. La voce del Precursore, la voce del Profeta, la voce dell'Amico dello Sposo. Così disse Giovanni: « Egli deve crescere e io invece diminuire » (*Gv* 3, 30). Questa prima confessione della fede in Cristo Salvatore è stata come la chiave che ha chiuso l'Antica Alleanza, tempo di attesa, ed ha aperto la Nuova Alleanza, tempo di compimento. Questa prima fondamentale confessione della fede nell'Agnello di Dio che toglie i peccati del mondo, l'avevano già sentita sulle rive del Giordano i futuri Apostoli di Cristo. L'ha probabilmente sentita anche Simon Pietro. Essa lo ha aiutato a proclamare più tardi, agli inizi della Nuova Alleanza: « Tu sei il Cristo, il Figlio del Dio vivente » (*Mt* 16, 16).

È giusto quindi che i Successori di Pietro salgano a questo luogo per ricevere, come una volta l'ha ricevuta Pietro, la confessione di Giovanni: « Ecco l'Agnello di Dio », e trasferirla nella nuova era della Chiesa, proclamando: « Tu sei il Cristo, il Figlio del Dio vivente ».

4. Nella cornice di questo meraviglioso incontro dell'antico col nuovo, desidero oggi, come nuovo Vescovo di Roma, iniziare il mio ministero verso il Popolo di Dio di questa Città e di questa Diocesi, che è diventata, per la missione di San Pietro, la prima nella grande famiglia della Chiesa, nella famiglia delle diocesi-sorelle. Il contenuto essenziale di questo ministero è il comandamento della carità: questo comandamento che fa di noi, uomini, gli amici di Cristo: « Voi siete miei amici, se farete ciò che io vi comando » (*Gv* 15, 14). « Come il Padre ha amato me, così anch'io ho amato voi. Rimanete nel mio amore » (*Gv* 15, 9).

O Città Eterna, o cari Fratelli e Sorelle, o cittadini Romani! Il vostro nuovo Vescovo desidera soprattutto che rimaniamo nell'amore di Cristo, e che questo amore sia sempre più forte delle nostre debolezze. Esso ci aiuti a modellare il volto spirituale della nostra Comunità, perché davanti a questo amore spariscono gli odii, le invidie, ogni malizia e perversità, nelle grandi come nelle piccole cose, nelle questioni sociali come in quelle inter-personali. Che l'amore sia il più forte! Con quale gioia, ed insieme con quanta riconoscenza ho seguito in questi ultimi giorni i numerosi episodi (la televisione me li ha resi vicini) in cui, a seguito della mancanza di personale negli ospedali, tanti si offrirono volontari, adulti e in particolare giovani, per servire con premura i malati. Se è valida la ricerca della giustizia nella vita professionale, tanto più deve essere vigile l'amore sociale. Desidero, quindi, per la mia nuova Diocesi, per Roma, questo amore che il Cristo ha voluto per i suoi discepoli.

L'amore costruisce; solo l'amore costruisce!

L'odio distrugge. L'odio non costruisce niente. Può solo disgregare. Può disorganizzare la vita sociale, può, tutt'al più, far pressione sui deboli, senza però edificare nulla.

Per Roma, per la mia nuova Diocesi, ed insieme per tutta la Chiesa e per il mondo, desidero amore e giustizia. Giustizia ed amore, affinché possiamo costruire.

In merito a questa costruzione, c'insegna oggi (nella seconda lettura) San Paolo, così come un tempo ha insegnato ai cristiani di Efeso, quando scriveva: « (Cristo) ha stabilito alcuni come apostoli, altri come profeti, altri come evangelisti, altri come pastori e maestri ... al fine di edificare il Corpo di Cristo » (*Ef* 4, 11.12). Ed io, continuando questo pensiero alla luce del Concilio Vaticano II e riferendomi in particolare al Decreto sull'apostolato dei Laici, aggiungerei che Cristo ci chiama, affinché diventiamo padri, madri di famiglia, figli e figlie, medici, inge-

gneri, avvocati, tecnici, scienziati, educatori, studenti, alunni, chiunque! Ognuno ha il suo posto in questa costruzione del Corpo di Cristo, così come ognuno ha il suo posto e il suo compito nella costruzione del bene comune degli uomini, della società, della nazione, dell'umanità. La Chiesa si costruisce nel mondo. Si costruisce con uomini vivi. All'inizio del mio servizio vescovile, domando a ciascuno di voi di trovare e definire il proprio posto nell'opera di questa costruzione.

Chiedo ancora a voi tutti Romani, senza eccezione, a voi tutti che siete oggi qui presenti e a tutti coloro a cui la voce del vostro nuovo Vescovo giungerà: Andate in spirito sulla riva del Giordano, là, ove Giovanni Battista insegnava: Giovanni, patrono appunto di questa Basilica, cattedrale di Roma. Ascoltate ancora una volta ciò che lui ha detto, indicando il Cristo:

« Ecco l'Agnello di Dio, ecco colui che toglie il peccato del mondo ».
Ecco il Salvatore!

Credete in Lui con fede rinnovata, con fede tanto fervente come quella dei primi cristiani romani, che qui hanno perseverato durante tre secoli di prove e di persecuzioni.

Credete con fede rinnovata, così come è necessario per noi, cristiani del secondo millennio che sta per finire, in Cristo Salvatore del mondo!
Amen.

Acta Congregationis

SUMMARIUM DECRETORUM

(a die 1 octobris ad diem 10 novembris 1978)

I. CONFIRMATIO DELIBERATIONUM CONFERENTIARUM EPISCOPALIUM CIRCA INTERPRETATIONES POPULARES

AFRICA

Ruanda

Decreta generalia, 10 octobris 1978 (Prot. CD 964/78): confirmatur interpretatio *ruandensis* Ordinis celebrandi matrimonium.

AMERICA

Columbia

Decreta generalia, 31 octobris 1978 (Prot. CD 1119/78): confirmatur interpretatio *hispanica*, a Commissione liturgica Coetuum Episcoporum Americae Latinae parata atque a Conferentia Episcopali Columbiae approbata, rituum, qui in libro « Pontifical y Ritual Romanos » inveniuntur atque sequenti modo nuncupantur: « Sacramento de la Confirmación, Ordenación de Obispos, Presbíteros y Diáconos, Institución de Acólitos y Lectores, Institución de los Ministros extraordinarios de la Eucaristía, Bendición de un Abad y de una Abadesa, Consagración de Vírgines, Profesión religiosa, Dedicación de la Iglesia y el altar, Ordinario de la Misa, Misas Rituales ».

ASIA

Bangladesh

Decreta generalia, 25 octobris 1978 (Prot. CD 588/77): confirmatur interpretatio *bengalensis* Ordinis ad reconciliandos singulos paenitentes.

India

Decreta generalia, 2 octobris 1978 (Prot. CD 1195/76): conceditur ut in dioecibus Indiae *ad experimentum et ad triennium*, usque scilicet ad finem anni 1980 venturi, tres Preces eucharisticae pro Missis cum pueris et duae de reconciliatione adhiberi valeant secundum normas et condiciones statutas.

Decreta particularia, *Regionis linguae « malayalam »*, 26 octobris 1978 (Prot. CD 1102/78): confirmatur interpretatio « malayalam » Lectionarii Missae pro diebus dominicis et festis (pro annis A, B, C).

Regionis linguae « telugu », 2 octobris 1978 (Prot. CD 1000/78): confirmatur interpretatio *telugu* trium Precum eucharisticarum pro Missis cum pueris « ad experimentum » et « ad triennium », usque scilicet ad finem anni 1980 venturi.

Indonesia

Decreta generalia, 19 octobris 1978 (Prot. CD 835/78): confirmatur interpretatio *indonesiana* Lectionarii pro Missis de Communi Sanctorum.

Insulae Philippinae

Decreta generalia, 20 octobris 1978 (Prot. CD 1068/78): confirmatur interpretatio *anglica* Missae et Liturgiae Horarum de Iesu infante.

EUROPA

Anglia et Cambria

Decreta particularia, *Birminghamsis*, 7 octobris 1978 (Prot. CD 823/78): confirmatur textus *latinus* et *anglicus* Proprii Missarum et Liturgiae Horarum.

Cecoslovacchia

Decreta generalia, 20 octobris 1978 (Prot. CD 1075/78): confirmatur interpretatio *bohemica* textuum Lectionarii pro Missis ritualibus, ad diversa, votivis et defunctorum.

Hispania

Decreta generalia, 24 octobris 1978 (Prot. CD 1079/78): confirmatur interpretatio *hispanica* Ordinis benedictionis abbatis et abbatissae.

Die 26 octobris 1978 (Prot. CD 1080/78): confirmatur interpretatio *hispanica* Ordinis dedicationis ecclesiae et altaris.

Die 31 octobris 1978 (Prot. CD 1078/78): confirmatur interpretatio *hispanica* Ordinis professionis religiosae et Ordinis consecrationis virginum.

Melita

Decreta generalia, 7 octobris 1978 (Prot. CD 864/78): confirmatur interpretatio *melitensis* Ordinis dedicationis ecclesiae et altaris.

OCEANIA

Nova Zelandia

Decreta generalia, 14 octobris 1978 (Prot. CD 884/78): confirmatur interpretatio *maori* actus paenitentialis necnon Precis eucharisticae I et III.

II. CONFIRMATIO TEXTUUM PROPRIORUM RELIGIOSORUM

Familiae Franciscanae (OFM, OFMConv., OFMCap., TOR), 24 octobris 1978 (Prot. CD 595/78): confirmatur textus *hispanicus* Ordinis lectionum Missae pro Familiis Franciscalibus.

Congregatio Passionis Iesu Christi, 11 octobris 1978 (Prot. CD 1070/78): confirmatur interpretatio *italica* textus Missae votivae S. Gabrielis a Virgine Perdolente, ad usum Sanctuarii in Insula eidem Sancto dicati.

Congregatio Sancti Spiritus sub tutela Immaculati Cordis B.V.M., 30 octobris 1978 (Prot. CD 1006/78): confirmatur textus *latinus* et *gallicus* Collectae necnon textus gallicus lectionis alterae Liturgiae Horarum Beati Iacobi Laval.

« Instituto Figlie di N.S. della Misericordia », 7 octobris 1978 (Prot. CD 1038/78): confirmatur Ordo Professionis religiosae proprius lingua *italica* exaratus.

Institutum Filiarum Mariae Auxiliatricis, 10 octobris 1978 (Prot. CD 1042/78): confirmatur Ordo Professionis religiosae proprius lingua *germanica* exaratus.

« Suore della Visitazione », 26 octobris 1978 (Prot. CD 814/78): confirmatur Ordo Professionis religiosae proprius lingua *italica* exaratus.

III. CALENDARIA PARTICULARIA

Dioeceses

Birminghamsis, 7 octobris 1978 (Prot. CD 823/78).

Hiberniae dioecesis, 26 octobris 1978 (Prot. CD 1093/78): conceditur ut celebratio S. Oliverii Plunkett in Calendarium dioecesium Hiberniae inseratur, quotannis die 1 iulii gradu festi peragenda.

Pampilonensis, 14 octobris 1978 (Prot. CD 728/78): confirmatur Calendarium particulare ecclesiae cathedralis metropolitanae Sanctae Mariae Pampilonensis.

Familiae religiosae

Moniales Ordinis Sancti Augustini, 28 octobris 1978 (Prot. CD 1106/78): conceditur ut sollemnitatis dedicationis ecclesiae monasterii mediolanensis, die 29 aprilis quotannis celebranda, transferri valeat ad diem 28 eiusdem mensis.

IV. PATRONI CONFIRMATIO

Moronensis, 6 novembris 1978 (Prot. CD 1121/78): confirmatur electio Beatae Mariae Virginis Lauretanae civitatis v.d. « El Palomar » apud Deum Patronae.

V. DECRETA VARIA

Bergomensis, 24 octobris 1978 (Prot. CD 1101/78): conceditur ut interpretatio *italica* Ordinis dedicationis altaris, quae invenitur in commentariis « Liturgia », nn. 253-254 (pp. 689-723), cura C.A.L. editis, « ad interim » adhiberi valeat in dedicatione altaris maioris ecclesiae v.d. « Santuario della Pace », intra fines parociae v.d. « Sotto il Monte ».

Faventina, 21 octobris 1978 (Prot. CD 1088/78): conceditur ut interpretatio *italica* Ordinis' dedicationis altaris, quae invenitur in commentariis « Liturgia », nn. 253-254 (pp. 689-723), cura C.A.L. editis, « ad interim » adhiberi valeat in dedicatione altaris ecclesiae parocialis v.d. « S. Maria in Errano di Faenza ».

- Ghizotana, 21 octobris 1978 (Prot. CD 1089/78): conceditur ut interpretatio *anglica* Ordinis dedicationis ecclesiae et altaris, a Commissione mixta pro regionibus linguae anglicae parata, adhiberi valeat in dedicatione ecclesiae loci v.d. « Sirovanga » et loci v.d. « Moli ».
- Ruremundensis, 24 octobris 1978 (Prot. CD 1007/78): conceditur ut nova ecclesia paroecialis in loco v.d. « Vossener, Blerick-Venlo » aedificanda, Deo dedicetur in honorem Beati Maximiliani Kolbe.
- Sandhurstensis, 12 octobris 1978 (Prot. CD 1071/78): conceditur ut interpretatio *anglica* Ordinis dedicationis ecclesiae et altaris, a Commissione mixta pro regionibus linguae anglicae parata, adhiberi valeat in dedicatione ecclesiarum locorum v.d. « White Hills », « Serpentine » et « Beechworth ».
- Vicentina, 12 octobris 1978 (Prot. CD 1072/78): conceditur ut interpretatio *italica* Ordinis dedicationis ecclesiae et altaris, quae invenitur in commentariis « Liturgia », nn. 249-250 (pp. 573-611), cura C.A.L. editis, « ad interim » adhiberi valeat in dedicatione ecclesiarum paroecialium v.d. « Ss. Pietro e Paolo in Grossa di Gazzo » et « S. Pio X in Vicenza ».

Il nome ricorda il Battesimo

Il giorno onomastico fa convergere sempre l'attenzione e la benevolenza dei più vicini, dei familiari, sulla persona che porta un determinato nome. Questo nome ci ricorda l'amore dei nostri genitori, che imponendolo volevano in un certo modo determinare il posto del loro bambino in quella comunità di amore che è la famiglia. Con questo nome essi, per primi, si sono rivolti a lui e, insieme ad essi, i fratelli e le sorelle, i parenti, gli amici e i compagni. E così il nome ha tracciato la via dell'uomo tra gli uomini; tra gli uomini più vicini e più affezionati.

Però il mistero del nome va oltre. I genitori che hanno imposto al loro bambino il nome nel battesimo volevano definire il suo posto nella grande assise d'amore che è la Famiglia di Dio. La Chiesa sulla terra tende continuamente alle dimensioni di questa famiglia nel mistero della comunione dei Santi. Imponendo il nome al proprio figlio, i genitori vogliono introdurlo nella continuità di questo mistero.

(*Ex allocutione habita a Summo Pontifice Ioanne Paulo II in aula Consistorii, die 4 novembris 1978, Sacro Cardinalium Collegio: « L'Osservatore Romano », 5 novembre 1978).*

CONTRIBUTION DE L'HISTOIRE LITURGIQUE
A LA THEOLOGIE DU MARIAGE

Il a semblé utile de reproduire ici, avec la bienveillante autorisation de l'auteur et de l'éditeur, une étude de Mgr A.-G. MARTIMORT, consultant pour le Culte Divin auprès de notre Congrégation, sur la théologie du mariage à la lumière de l'histoire très complexe de la liturgie de ce sacrement. Cet article, qui n'engage que la responsabilité de son auteur, a paru dans la revue Esprit et Vie (F - 52200 Langres), 1978, n. 8, pp. 129-137, selon le plan suivant:

- I. Origine et signification des rites liturgiques du mariage:
 1. La bénédiction sacerdotale du mariage.
 2. L'insertion dans la liturgie des gestes de la famille.

- II. Message doctrinal proclamé par les rites liturgiques:
 1. Le mariage dans l'économie du salut.
 2. L'exigeante condition du mariage chrétien.

- III. Rites liturgiques du mariage et lien conjugal:
 1. « Nuptias facit consensus ».
 2. En Orient: la bénédiction du prêtre rendue obligatoire.
 3. Dans l'Eglise latine: l'échange des consentements « in facie Ecclesiae ».

L'histoire de la liturgie du mariage est très complexe. Elle a pourtant fait l'objet, depuis surtout le xvii^e siècle, d'inventaires des sources et d'études qui permettent d'y apporter une lumière assez vive pour en dégager la signification. Je signalerai seulement quatre ouvra-

ges plus particulièrement utiles et accessibles à qui veut aujourd'hui l'étudier dans les documents:

— le *De antiquis ritibus*, de Dom Edmond Martène¹ (dont j'ai identifié les sources dans un livre récemment paru dans la collection « *Studi e testi* »);

— les *Ritus orientalium*, de H. Denzinger;²

— *Le mariage dans les Eglises chrétiennes du I^{er} au XI^e siècle*, de Dom Korbinian Ritzer;³

— enfin *Le Rituel du mariage en France du XII^e au XVI^e siècle*, de J.-E. Molin et P. Mutembe.⁴

Sur le vaste matériel ainsi réuni, trois questions méritent de retenir ici notre attention:

1) Quelle est l'origine et la signification des rites si divers dont les Eglises locales ont entouré la célébration des mariages;

2) Quel message doctrinal ces liturgies ont proclamé aux familles et à la communauté;

3) Quel rapport ont eu les rites avec le lien conjugal.

I. ORIGINE ET SIGNIFICATION DES RITES LITURGIQUES DU MARIAGE

La première impression qui se dégage d'une étude même sommaire, des sources liturgiques, c'est l'extraordinaire diversité des usages et des rites du mariage, diversité reconnue et admise même lorsque, dans les autres domaines du culte chrétien, l'Eglise a voulu re-

¹ Lib. 1, c. 9: éd. de 1700, t. 2, pp. 596-663; éd. de 1736, t. 2, col. 335-402; éd. de 1763, 1783, 1788, t. 2, pp. 122-144.

² Tome 2, Wurzburg, Stahel, 1864 (réimpr. Graz, Akademische Druck, 1961), pp. 364-482. — Nous utiliserons aussi les traductions françaises de A. RAES, *Le mariage, sa célébration et sa spiritualité dans les Eglises d'Orient*, Chevetogne, 1958 (Coll. « Irénikon »).

³ Trad. française sous ce titre, Paris, Ed. du Cerf, 1970 (*Lex orandi* 45), apportant quelques précisions de l'auteur postérieures à l'éd. allemande: *Formen, Riten und religiöses Brauchtum der Eheschliessung in den christlichen Kirchen des ersten Jahrtausends*, Münster, Aschendorff, 1962 (*Liturgiewissenschaftliche Quellen und Forschungen* 38).

⁴ Paris, Beauchesne, 1974 (*Théologie historique* 26).

chercher l'unité.⁵ Cependant, au milieu de ce foisonnement, deux tendances essentielles se manifestent: les chrétiens demandent au ministère sacerdotal la bénédiction de leur mariage; — les divers actes ou gestes de la famille ou de la cité par lesquels se célèbre ou se manifeste le mariage entrent plus ou moins vite dans la liturgie elle-même.

1. *La bénédiction sacerdotale du mariage*

Il est difficile à l'historien de prouver l'existence d'une bénédiction sacerdotale du mariage avant la seconde moitié du IV^e siècle. Voici le conseil donné par saint Ignace d'Antioche:

« Il convient aux hommes et aux femmes qui se marient, de contracter leur union avec l'avis de l'évêque, afin que leur mariage se fasse selon le Seigneur et non selon la passion ».⁶

Ce conseil n'implique aucune démarche liturgique, et par ailleurs il demeure isolé: on ne le retrouve pas dans la littérature canonique du III^e siècle.⁷ On tire souvent argument d'un passage de Tertullien:

« Comment ne pas se réjouir de la félicité de ce mariage? L'Eglise le noue, l'oblation le confirme, la bénédiction le scelle, les anges l'annoncent, le Père le ratifie ».⁸

La clarté apparente du texte ne supprime pas la difficulté de son interprétation: c'est l'éloge du mariage entre chrétiens par opposition aux mariages mixtes. Cette union, conforme à l'idéal que propose

⁵ Caractéristique est le can. 1100 du Code de 1917: « Extra casum necessitatis, in matrimonii celebratione servantur ritus in libris ritualibus ab Ecclesia probatis praescripti aut laudabilibus consuetudinibus recepti ».

⁶ IGNACE D'ANTIOCHE, *A Polycarpe* 5, 2, trad. P. Th. CAMELOT, 2^e éd., Paris, Cerf, 1951 (SC 10), p. 177.

⁷ *La Tradition apostolique* d'Hippolyte n'envisage pas les démarches éventuelles du mariage des baptisés mais seulement la catéchèse du mariage chrétien qu'il faut donner aux catéchumènes et affirme la pureté du lien du mariage: éd. B. BORRE, Münster Aschendorff, 1963 (LQF 39), pp. 35 et 93.

La *Didascalie des Apôtres* se contente d'insister sur la légitimité du mariage, mise en doute par les hérétiques et d'inviter à marier les enfants assez tôt pour leur éviter le danger de fornication: éd. H. R. CONNOLLY, Oxford, Clarendon, 1929, pp. 152, 194, 202, 204.

⁸ « Unde sufficimus ad enarrandam felicitatem eius matrimonii, quod Ecclesia conciliat, et confirmat oblatio, et obsignat benedictio, Angeli renuntiant, Pater rato habet? ». *Ad Uxorem*, II, 8, 6: CCL 1, p. 393.

l'Eglise, est affermie par la participation des deux conjoints à l'eucharistie — celle de chaque dimanche; — mais quel sens faut-il donner à *obsignat benedictio*? Ce « sceau » est-il une bénédiction liturgique? Le contexte amène Dom Ritzer à en douter, parce que Tertullien vise surtout à cet endroit les secondes noces d'une veuve: ces noces n'ont pas reçu, dans la tradition occidentale, le droit à une bénédiction.⁹ Quant aux démarches que Tertullien, plus tard, dans le *De pudicitia* et le *De monogamia*, exigera des fidèles qui veulent se marier en vue d'obtenir la permission de la communauté, c'est une manifestation de la rigueur montaniste, non un usage commun de la grande Eglise.¹⁰

Pas davantage ne peut-on tirer argument du passage, souvent cité, du *Pédagogue* de Clément d'Alexandrie; s'élevant contre la mode féminine des perruques, Clément s'écriait:

« A quelle tête en effet le presbytre imposera-t-il les mains? Qui bénera-t-il? Ce n'est pas la femme qui a fait toilette, mais des cheveux étrangers et, par eux, une autre tête ».¹¹

Il faudrait d'abord prouver qu'un rituel du mariage ait comporté l'imposition des mains, alors qu'elle était déjà traditionnelle dans la liturgie de l'initiation et sans doute de la réconciliation.¹²

Cependant de cette absence de témoignages historiques antérieurs vraiment probants faut-il conclure que la bénédiction des époux dont témoignent l'Ambrosiaster, le pape Sirice ou saint Ambroise¹³ est une innovation de la seconde moitié du IV^e siècle dans l'Eglise d'Italie? Ce n'est pas vraisemblable, parce que tous les peuples païens de l'antiquité méditerranéenne accompagnaient le mariage de gestes religieux, mais surtout parce que la Bible fournissait l'exemple de la prière et de la bénédiction pour les époux,¹⁴ et que l'usage juif en avait fixé

⁹ K. RITZER, *op. cit.*, éd. allem., pp. 58-67; éd. franç., pp. 110-121.

¹⁰ *De pudicitia* 4, 4: CCL 2, p. 1287; *De monogamia* 11, 1-2: CCL 2, p. 1244.

¹¹ III, 11, 63, 1, trad. C. MONDÉSERT et C. MATRAY, Paris, Cerf, 1970 (SC 158), p. 129.

¹² K. RITZER, *op. cit.*, éd. allem., p. 54; éd. franç., pp. 106-107.

¹³ AMBROSIASTER, *Comm. in Epist. I ad Cor.* 7, 40: PL 17, col. 238; *Comm. in Epist. I ad Tim.* 3, 12: PL 17, col. 497; *Quaest. Novi et Veteris Testamenti*, CSEL 50, p. 400; — S. AMBROISE, *Epist. 19 ad Vigilium trident.*, PL 16, col. 1026: « Nam cum ipsum coniugium velamine sacerdotali et benedictione sanctificare oporteat... ». Sur le *velamen*, attesté aussi par le pape Sirice, voir *infra*.

¹⁴ Le livre de Tobie fournira aux chrétiens non seulement des formules de prière, mais des principes de spiritualité et d'ascèse pour le mariage.

la tradition.¹⁵ Ce qui est nouveau, par rapport à la tradition juive, c'est que la bénédiction soit formulée, non par le père de l'un des deux conjoints, mais par l'évêque ou le prêtre: de cette évolution, les jalons échappent à notre connaissance, comme c'est le cas pour un bon nombre d'institutions de l'Eglise des premiers siècles.

Le plus ancien formulaire chrétien de bénédiction des époux que nous possédions est évidemment suspect, puisqu'il se lit dans les *Actes de Thomas*, et d'ailleurs n'appartient sans doute pas à la rédaction primitive: cependant, tel qu'il se présente dans sa recension grecque,¹⁶ il ne dénote aucune tendance encratite et il nous donne « une idée de la façon dont nous pouvons nous représenter à l'époque la plus ancienne la bénédiction d'un couple par un évêque ou un prêtre présent parmi les invités »¹⁷ d'une noce. C'est, dans ce récit apocryphe, l'Apôtre lui-même qui prononce la prière, et il le fait dans la chambre nuptiale. Voici, en tout cas, une action liturgique qui est destinée à devenir la tradition officielle de plusieurs grandes Eglises de l'antiquité, et ceci jusqu'au Moyen Age. La bénédiction *in thalamo* sera dans la chambre nuptiale une des caractéristiques de la liturgie gauloise,¹⁸ de la liturgie wisigothique¹⁹ et, par celle-ci, de l'usage anglo-normand.²⁰

¹⁵ Formules du Talmud babylonien citées par STRACK-BILLERBECK, *Kommentar zum Neuen Testament aus Talmud und Midrasch*, t. 1, München, p. 514; reproduites dans K. RITZER, *op. cit.*, éd. allem., p. 12; éd. franç., pp. 60-61.

¹⁶ LIPSIVS-BONNET, *Acta apostolorum apocrypha*, Leipzig, t. II, 2, 1903, pp. 114-115.

¹⁷ K. RITZER, *op. cit.*, éd. franç., pp. 109-110; éd. allem., p. 57.

¹⁸ Attestation de la *Vita Amatoris antissiodorensis*, dans *Acta. Sanct.*, Maii 1, pp. 52-53; de S. AVIR de Vienne, *Epist.* 55, dans MGH, *Auct. Antiqu.*, VI, 2, p. 84; un texte est donné dans la version latine des *Acta S. Thomae*: LIPSIVS-BONNET, *op. cit.*

Le Missel de Bobbio, éd. E. A. LOWE, London 1920 (HBS 58), pp. 167-168, contient une *Benedictio thalami super nubentes*, d'origine soit gallicane soit plutôt wisigothique.

¹⁹ A vrai dire, le supplément du *Liber Ordinum* wisigothique comporte un *Ordo ad thalamum benedicendum* qui est une bénédiction de la chambre elle-même et non des époux; éd. M. FÉROTIN, Paris, Didot, 1904 (*Monumenta Ecclesiae liturgica* 5), col. 433 (persistance de ce rite dans la *Manca Hispanica* après l'adoption de la liturgie romaine, cf. Sacramentaire de Vich, éd. A. OLIVAR, nn. 1406-1407). Mais la bénédiction des époux *in thalamo* se retrouve hors de la péninsule dans les livres liturgiques qui témoignent d'emprunts à la liturgie wisigothique, comme le Missel de Bobbio (*note précéd.*) et les livres anglo-normands (*note suiv.*).

²⁰ La bénédiction *in thalamo* se trouve dans un Pontifical du XI^e siècle dit « Pontifical d'Egbert », éd. G. GREENWELL, London 1853 (*Publication of the*

Peut-être a-t-elle été pratiquée par les Chaldéens²¹ et en ce cas viendrait d'un usage judéo-chaldéen?

Ailleurs cette bénédiction des époux avait lieu la veille du mariage, ou au cours des diverses formalités accomplies à la maison des parents.²²

Cependant ces divers usages cédèrent progressivement devant la pratique qui se généralisera, sauf chez les Chaldéens, de la bénédiction des époux à l'église, au cours d'une célébration liturgique, que celle-ci comporte la messe ou une communion aux présanctifiés, ou même — chez les Syriens — ne comporte que la liturgie de la parole. L'usage de Rome, destiné à devenir le fonds commun de tous les rituels latins est celui qu'on peut vérifier dans les documents les plus anciens; il est attesté sans doute dès le v^e siècle.²³ Son formulaire est une *prex*, c'est-à-dire une des grandes prières sacerdotales dont la composition peut être même antérieure à S. Léon le Grand.²⁴ Cette prière est prononcée par le célébrant de la messe; le sacramentaire *Reginensis* 316 en précisera le moment: entre le *Pater* et la paix.²⁵ Elle s'insère d'ailleurs dans un formulaire complet de messe, comprenant même une intercession à l'intérieur de la prière eucharistique;²⁶ les époux com-

Surtees Society 27), pp. 125-126, et dans plusieurs autres livres d'origine anglo-normande indiqués par K. RITZER, éd. allem., pp. 241-245; éd. franç., pp. 312-317.

²¹ Il n'est pas facile de restituer exactement le détail des rites dans le commentaire allégorique du Pseudo-GEORGES D'ARBÈLE, *Expositio officiorum Ecclesiae*, trad. R. H. CONNOLLY, CSCO 76, pp. 142-143; mais la bénédiction des époux se situe après le banquet et est mise en relation avec leur entrée dans la chambre. Le rituel a conservé, après de nombreuses autres cérémonies et prières, une *Collegatio thalami*, H. DENZINGER, *op. cit.*, pp. 446-450; A. RAES, *op. cit.*, pp. 192-197.

²² La veille du mariage, K. RITZER, éd. allem., p. 81; éd. franç., p. 139; à la suite de la signature du contrat, éd. allem., p. 62; éd. franç., p. 115.

²³ « Sacerdotes, nuptiarum initia benedicentes, consecrantes et in Dei mysteriis sociantes »: *Praedestinatus* (milieu v^e siècle), III, 31: PL 53, 670.

²⁴ Il est toujours difficile de dater les modèles des sacramentaires romains dont nous ne possédons que des copies ultérieures; cependant, ils comportent des *orationes* (les formules brèves) dans lesquelles on reconnaît le style de saint Léon et de saint Gélase; la *prex* eucharistique est sûrement antérieure; les autres *preces* peuvent l'être également.

²⁵ Ed. L. K. MOHLBERG (*Rerum ecclesiarum documenta*, series major *Fontes* 4), nn. 1449, 1453.

²⁶ *Hanc igitur* du sacram. *Veronense* 85, éd. L. K. MOHLBERG (même collection, *Fontes* 1), n. 1107; du *Reginensis* 316, *op. cit.*, n. 1447; de l'*Hadrianum*, éd. J. DESHUSSES (*Spicilegium Friburgense* 16), n. 836.

munient à la messe. Le même sacramentaire présente une seconde formule de bénédiction qui sera prononcée après la communion.²⁷

2. *L'insertion dans la liturgie des gestes de la famille*

L'autre grande tendance que manifeste l'histoire liturgique du mariage, c'est le transfert à l'évêque ou au prêtre de gestes ou actes qui étaient accomplis dans le cadre de la famille, selon les usages propres à chacune des cultures de l'antiquité.

Ces gestes ou actes pourraient correspondre soit aux fiançailles soit au mariage: les deux étapes étaient distinguées à peu près partout chez les peuples anciens, parce que les fiançailles se concluaient généralement alors que la fille n'était pas encore à l'âge nubile. Avec l'évolution des mœurs, due principalement au christianisme, les fiançailles se rapprocheront du mariage au point de les précéder immédiatement dans la même suite des rites liturgiques; au terme de cette évolution, les gestes des fiançailles deviendront un moment des rites du mariage lui-même.

Ainsi les fiançailles ont comporté chez les latins, au témoignage de Pline l'Ancien, la remise d'un anneau à la fiancée;²⁸ cet anneau primitivement en fer, deviendra par la suite un anneau d'or;²⁹ enfin plus tard il y aura échange mutuel d'anneaux. Le geste entrera dans la liturgie de la plupart des rituels chrétiens; l'anneau recevra du prêtre une bénédiction qui, dans les Eglises orientales, deviendra fastueuse; enfin ce sera le prêtre qui, parfois, passera lui-même l'anneau au doigt des fiancés.³⁰ Des fiançailles, la bénédiction de l'anneau passera au rituel du mariage et changera alors de signification pour devenir signe de fidélité.

Mais dans le cadre des fiançailles, l'anneau symbolisait le gage matériel, les arrhes du contrat de promesse de mariage: à côté de

²⁷ *Op. cit.*, n. 1454.

²⁸ PLINE, *Natural. hist.*, 32, 12: *ferreus anulus isque sine gemma*.

²⁹ En Afrique, au témoignage de TERTULLIEN, *Apologeticum* 6, 4.6: « Circa feminas quidem etiam illa maiorum instituta ceciderunt, quae modestiae, quae sobrietati patrocinabantur, cum aurum nulla norat praeter unico digito, quem sponsus oppignerasset pronubo anulo », CCL 1, p. 97.

³⁰ Voir par ex. le rituel byzantin: trad. A. RAES, *op. cit.*, pp. 53-54; le rituel syrien, *ibid.*, pp. 110-111.

l'anneau, d'ailleurs, on retrouvait comme arrhes d'autres pays la remise de pièces de monnaie. De l'anneau et des pièces, une bénédiction intitulée *bénédictio des arrhes*, est caractéristique de la liturgie wisigothique: elle se répandra bien au-delà des diverses régions dont les rituels ont fait des emprunts à cette liturgie.³¹

Le baiser des fiançailles, considéré comme ratification du contrat est entré lui aussi dans la liturgie: il est attesté dans le *Liber ordinum* wisigothique³² et, au moins au x^e siècle, dans l'Euchologe byzantin.³³

Comme geste à accomplir dans la liturgie du mariage lui-même, l'Eglise antique de Rome et de l'Italie n'en a connu qu'un, mais il est attesté dès le iv^e siècle: c'est la *velatio*. On serait tenté, à première vue, de penser que c'est là encore, l'entrée dans la liturgie d'une cérémonie familiale des noces romaines: la remise par le père à sa fille du *flammeum*, voile de couleur dont sa tête était parée au jour de son mariage. Il n'en est rien, car il s'agit ici d'un geste tout différent, dont l'origine exacte n'est pas encore suffisamment expliquée, mais que nous décrit déjà saint Paulin de Nole au début du v^e siècle,³⁴ et qui se maintiendra jusqu'au-delà du Moyen Age:³⁵ un voile est étendu par le célébrant sur la tête des deux époux au moment où il va prononcer sur eux la *prex* de bénédiction. Ce geste est considéré comme significatif, puisque dans les lettres de Sirice et d'Ambroise et, par la suite, dans les sacramentaires romains, la liturgie du mariage est appelée *velamen* ou *velatio*.

De la même façon, en Orient, le mariage prendra le nom de « couronnement », *stephanôma*. Mais c'est là vraiment un geste qui du cérémonial familial est devenu rite liturgique: l'usage par les époux, de porter des couronnes lors de leurs noces a existé en Orient, notamment chez les Juifs et dans la civilisation romaine. Grégoire de Naziance, dans une lettre par laquelle il s'excuse de ne pouvoir être

³¹ Sur la bénédiction des arrhes et sa diffusion: K. RITZER, *op. cit.*, éd. allem., pp. 229-231; éd. franç., pp. 300-302, et surtout MOLIN-MUTEMBE, *op. cit.*, pp. 144-156.

³² Manuscrit A: FÉROTIN, *op. cit.*, col. 435: « ... (mulier) dat (viro) osculum pacis, quod est verum testamentum ».

³³ K. RITZER, *op. cit.*, éd. allem., p. 129; éd. franç., pp. 192-193. Cette rubrique ne se trouve plus dans l'Euchologe moderne.

³⁴ *Carmen* 25, 199-232, CSEL 30, pp. 244-245; K. RITZER, *op. cit.*, éd. allem., p. 159; éd. franç., pp. 224-225; MOLIN-MUTEMBE, *op. cit.*, pp. 25-26.

³⁵ MOLIN-MUTEMBE, pp. 228-233.

présent à la célébration d'un mariage et formule des vœux pour les fiancés, ajoutait :

« Voilà ce que je vous aurais souhaité si j'avais été présent, et ce que je vous souhaite maintenant. Le reste, occupez-vous en vous-mêmes, et que le père impose les couronnes (*stephanoutô*), ainsi qu'il l'a désiré. C'est en effet cela que nous avons décidé, quand nous avons l'occasion d'assister à des noces : qu'aux pères revienne l'imposition des couronnes et à nous les prières : et celles-là, je le sais, ne sont pas limitées par les lieux ».³⁶

Nous saisissons ainsi, à la fin du iv^e siècle, l'évolution que fait subir aux usages la communauté chrétienne, malgré même la résistance de ses pasteurs : au père se substitue progressivement le prêtre pour mettre la couronne sur la tête des époux. Il semble que cette évolution soit partie de l'Arménie nouvellement convertie au christianisme.³⁷ Les réticences de Grégoire de Naziance n'arrêteront pas le courant : le rite du couronnement par l'évêque ou le prêtre sera adopté très vite par les Eglises de langue grecque, par les Syriens, les Coptes et, ultérieurement, par les Chaldéens.³⁸

En Espagne également, un geste primitivement réservé au père est devenu liturgique : la *traditio puellae*, remise de l'épouse à l'époux. Cette fois encore, de l'Eglise d'Espagne l'usage se répandra bien au-delà et subsistera dans des rituels médiévaux.³⁹ Il correspond d'ailleurs, à bien des égards, à ce qu'était dans la Rome antique la *dextrarum iunctio* (jonction des mains) et ce qu'était, chez les Grecs, l'*ekdo-sis* : saint Grégoire de Naziance regrettant de n'avoir pas pu assister au mariage de la fille de Vitalianos, cérémonie à laquelle d'ailleurs était présent tout un groupe d'évêques, écrit : « D'intention je suis des vôtres : je m'associe à la fête, j'unis l'une à l'autre les mains des jeunes époux, et je les unis toutes deux à celle de Dieu... ».⁴⁰

Faut-il en déduire que, s'il eût été présent, il aurait accompli lui-même ce geste, lui qui récusait l'honneur de couronner les mariés ?

³⁶ GRÉGOIRE DE NAZIANCE, *Lettre 231*, texte et trad. dans l'éd. P. GALLAY, t. 2 (*Coll. des Universités de France*), pp. 122-123.

³⁷ K. RITZER, *op. cit.*, éd. allem., pp. 77, 86-89; éd. franç., pp. 135, 146, 148.

³⁸ Le P. RAES estime en effet que, chez les Chaldéens, le rite du couronnement dans le cérémonial du mariage n'est pas primitif : *Orientalia christiana periodica* 29, 1963, p. 483.

³⁹ *Liber ordinum*, éd. FÉROTIN, col. 439; — K. RITZER, *op. cit.*, éd. allem., pp. 191-196, 353-355; éd. franç., pp. 258-263, 415-417.

⁴⁰ GRÉGOIRE DE NAZIANCE, *Lettre 193*, éd. et trad. P. GALLAY, *op. cit.*, p. 84.

Je n'oserais pas l'affirmer; de toute façon l'*ekdosis* figurera dans le rite byzantin ultérieur au moins à l'époque des euchologes manuscrits.⁴¹

II. MESSAGE DOCTRINAL PROCLAMÉ PAR LES RITES LITURGIQUES

Les gestes que l'on vient de décrire étaient, avons-nous dit, des gestes de la famille ou de la cité qui sont ensuite devenus gestes liturgiques, l'évêque ou le prêtre prenant ainsi la place du père ou des divers personnages chargés traditionnellement de ces gestes. Mais il y a plus qu'un simple transfert de responsabilité. Et d'abord, pourquoi même les chrétiens ont-ils confié ce rôle au prêtre? S. Grégoire de Naziance nous le laissait entendre tout à l'heure: unissant les mains des jeunes époux, il les unit toutes deux à celle de Dieu; c'est donc un changement profond qui est suggéré ici: pour les chrétiens, le mariage dépasse le plan purement familial, ou social: il appelle l'action de Dieu.

En même temps, les gestes coutumiers reçoivent une nouvelle signification, dans le christianisme; c'est ce que S. Jean Chrysostome, par exemple, nous explique à propos du couronnement:

« On met, dit-il, une couronne sur la tête (des époux), symbole de leur victoire, eux qui n'ont pas été vaincus par le plaisir; si quelqu'un, esclave du plaisir, s'est livré aux prostituées, pourquoi a-t-il encore une couronne sur la tête, lui qui n'est qu'un vaincu? ».⁴²

D'ailleurs, devenant liturgiques, tous ces gestes s'accompagnent de prières, qui en dégageront le sens spirituel: désormais même, ils perdront leur caractère d'usage local, coutumier, et pourront être adoptés par des Eglises de pays ou de cultures qui les ignoraient jusque-là.

Il faut, ensuite, remarquer que la liturgie a créé de *nouveaux gestes*, spécifiquement chrétiens et qui revêtiront, comme tels, une solennité particulière dans le rituel du mariage. C'est, d'une part, la *bénédiction* et la présentation aux époux de la *coupe commune*, propre à la liturgie byzantine; c'est, d'autre part et surtout, la communion eucharistique. On a pu se demander si la « coupe commune » n'était pas un substitut de la communion sous l'espèce du vin, soit

⁴¹ Euchologe Barberini 336, VIII^e siècle; éd. J. GOAR, *Euchologion sive Rituale Graecorum*, 2^e éd., Venetiis, Javerina, 1730, p. 322; Sinaiticus 958, X^e s.: A. DMITRIEVSKIJ, *Opisanie liturgitseskich rukopisej*, t. 2, Kiev, 1901, p. 30; etc.

⁴² S. JEAN CHRYSOSTOME, *In I Tim.*, PG 62, col. 546.

que la communion des époux eût lieu sous la forme des présanctifiés, soit qu'il s'agisse de chrétiens qui ne peuvent être admis à l'eucharistie. D'après le formulaire de sa bénédiction, on s'est orienté plutôt vers le rappel des noces de Cana et du don miraculeux que fit ce jour-là le Christ aux époux.⁴³

Mais la communion eucharistique réalise ce qu'avait annoncé le vin de Cana: or la communion eucharistique a toujours été considérée dans la liturgie et la spiritualité des Eglises comme ayant dans la célébration du mariage une place importante — parfois même essentielle, — puisque certains canonistes égyptiens en ont fait une condition de validité et que, pour les Ethiopiens, le mariage ne devient indissoluble qu'après que les époux ont communié ensemble.⁴⁴ L'Eucharistie, au témoignage de Siméon de Thessalonique, « parfait et scelle tout sacrement et tout mystère divin ».⁴⁵

Ce n'est d'ailleurs pas aux commentateurs de la liturgie, mais à la liturgie elle-même qu'il faut demander le sens du mariage des chrétiens: tant que la liturgie a été célébrée dans la langue des fidèles, ceux-ci recevaient leur enseignement des prières qu'ils entendaient prononcer par le prêtre, des lectures bibliques qui étaient proclamées et des chants qui entouraient les rites. Par là ne s'expriment pas seulement des vœux aux époux ou des prières pour leur bonheur, mais aussi et plus encore s'affirment la place du mariage dans l'économie du salut et l'exigeante condition du mariage chrétien.

Dans l'essai de synthèse que nous allons tenter ici, nous citerons plus volontiers les rites orientaux; non pas que les liturgies de l'Occident latin aient méconnu ou passé sous silence les perspectives: mais leur formulation semble bien pauvre et brève, à côté de la luxuriance lyrique des prières de l'Orient.

1. *Le mariage dans l'économie du salut*

Pour présenter la doctrine du mariage chrétien et puiser l'inspiration des prières et des chants, il suffisait de s'appuyer sur les textes

⁴³ Sur la « coupe commune » et sa signification: K. RITZER, *op. cit.*, éd. allem., pp. 135-142; éd. franç., pp. 198-206.

⁴⁴ Nous avons cité un certain nombre de témoignages caractéristiques sur le lien entre le mariage et la communion eucharistique dans notre article *L'Eucharistie centre de l'ordre sacramentel*, dans *Seminarium*, 1968, pp. 41-44.

⁴⁵ SIMÉON DE THESSALONIQUE, *Dialogos*, c. 282, PG 155, col. 512: « *telos gar pasès teletès kai theiou mysteriou pantos sphragis hè iéra koinônia* ».

du Nouveau Testament dont la lecture fait toujours partie des liturgies du mariage. Les trois principaux sont: *Ephésiens* 5, 20-33, que, avec quelques variantes dans le découpage de la péricope, on retrouve dans la liturgie romaine,⁴⁶ à Milan, chez les Chaldéens, les Syriens, les Maronites, les Byzantins, les Arméniens, les Coptes; — *Matthieu* 19, 1-11 qui, également avec des variantes dans le découpage, est proclamé dans la liturgie romaine, à Milan, chez les Chaldéens, les Syriens, les Maronites, les Arméniens, les Coptes; — enfin *Jean* 2, 1-11, qui est caractéristique de la liturgie byzantine et de la liturgie wisigothique.⁴⁷ Mais même là où l'une ou l'autre de ces péripocopes ne figure pas parmi les lectures, elle a été présente à l'esprit de ceux qui ont composé les prières et les chants.

Le message de *Mt. 19* ne limite pas l'enseignement de Jésus à l'indissolubilité du mariage, ou plutôt il fonde l'indissolubilité sur le dessein de Dieu manifesté par le récit de la *Genèse* 1, 27—2, 24. C'est Dieu même qui est le « créateur du mariage », selon l'expression d'une prière syrienne:⁴⁸ c'est lui qui a voulu qu'il y ait homme et femme; c'est lui qui les a unis et qui aujourd'hui encore les unit. Dès l'origine le mariage n'est donc pas une œuvre purement humaine; le Seigneur lui a donné une bénédiction qui lui est demeurée malgré le péché. Aussi la loi qui le régit ne peut être la loi des hommes, mais celle de Dieu: *ce que Dieu a uni, que l'homme ne le sépare pas*. Ce rappel de la *Genèse* avec l'éclairage nouveau que lui donne Jésus dans l'évangile, revient comme un refrain constant dans tous les rituels.⁴⁹

Une autre grande constante des rituels, tant d'Orient que d'Occident, c'est la complaisance qu'ils mettent à relever dans les livres de l'Ancien Testament, des modèles d'union conjugale, mais surtout des signes de la prévenance de Dieu à l'égard de certains époux: Abraham et Sara, Isaac et Rébecca, Jacob et Rachel, Joseph et Asseneth, Moïse

⁴⁶ Traditionnel, semble-t-il, dans la liturgie romaine jusqu'à la fin du x^e siècle, il fut alors évincé au profit de *1 Cor.* 6, 15-20, provenant du Pontifical romano-germanique; la réforme de saint Pie V l'a rétabli ensuite dans le missel romain.

⁴⁷ Pour être complet, signalons encore, outre *1 Cor.* 6, 15-20 indiqué à la note précédente, les péripocopes *1 Cor.* 7, 1-14 (devoir des époux et des continents), proposée par le *Liber canonicus* wisigothique et *Act.* 16, 13-15 (Lydia, la négociante de pourpre) que la liturgie copte ajoute aux autres lectures.

⁴⁸ A. RAES, *op. cit.*, p. 131; cette oraison n'est pas dans le rituel ancien.

⁴⁹ La péricope de la *Genèse* fait même l'objet d'une des lectures dans le rituel arménien.

et Séphora, Elcana et Anne...⁵⁰ C'est donc par des époux, leur vertu puis leur fécondité, que se transmettent les promesses.

Mais avec les prophètes une nouvelle dignité est conférée au mariage: il devient l'image, l'expression de l'alliance entre Dieu et son peuple; l'amour conjugal apparaît comme le reflet de l'amour de Dieu pour l'épouse qu'il s'est choisie, la vierge fille de Sion. Ce n'est là encore que le début d'une révélation qui recevra sa plénitude dans le Nouveau Testament, Alliance nouvelle conclue dans le sang du Fils de Dieu; à l'Eglise s'applique tout ce que les Psaumes, le Cantique des Cantiques et les Prophètes ont pu dire sur les épousailles de Dieu avec son peuple. A la lumière de l'Épître aux Ephésiens, des paraboles évangéliques qui comparent le Royaume de Dieu à des noces, et surtout des écrits johanniques, tous ces textes de l'Ancien Testament sont lus ou chantés comme exprimant le mystère de l'Eglise et de l'amour du Christ: ils accompagnent tous les moments de la liturgie nuptiale: *Psaumes 8, 18, 20, 44, 127; Isaïe 61-62.*⁵¹ On chante ces textes, et plus encore, on les médite dans de magnifiques prières ou poèmes, dont quelques citations montreront la qualité spirituelle.

Comme tu es belle, fille des nations, comme tu es belle! Tu es semblable au soleil qui brille sur le monde entier; sur ton front est dessiné le signe de la croix, ta bouche pure chante la gloire; tes lèvres sont imprégnées du sang du Fils de Dieu et tes enfants chantent la gloire jour et nuit... Le roi Salomon t'a chantée, Eglise sainte. Le parfum que tu répands est comme celui de la rose en avril (*Sir. 50, 8*), tes lèvres distillent le miel (*Cant. 4, 11*). Tu es toute belle, ô Eglise, et il n'y a pas de tache en toi. Le Christ-roi te garde pour que tu adores sa croix.⁵²

Chante la louange, Eglise reine, fille du roi, de celui qui t'a épousée et t'a amenée dans la chambre nuptiale. Pour dot il t'a donné le sang qu'il a fait couler de son côté; il t'a revêtue d'une robe resplendissante et impérissable; il a coiffé ta tête d'une magnifique couronne de gloire (*à ce moment le prêtre impose les couronnes aux époux*) et au regard de tous il a rendu suave ton parfum, comme la fumée pure de l'encens; il a fait croître ta beauté comme celle de la rose, comme celle du bouton et de la fleur d'avril; sur le Golgotha il t'a libérée de l'esclavage des idoles. Adore donc la Croix sur laquelle il a souffert pour toi et exalte ta bassesse.⁵³

⁵⁰ On nomme encore Seth et Noé dans le rituel arménien, A. RAES, *op. cit.*, p. 95, Noé également dans le rituel syrien, *ibid.*, p. 118.

⁵¹ La péticope est lue dans la liturgie arménienne: A. RAES, *op. cit.*, p. 90.

⁵² Chant syrien, *ibid.*, p. 124.

⁵³ Chant chaldéen, *ibid.*, pp. 174-175.

Ces chants et bien d'autres semblables,⁵⁴ qui scandent l'action liturgique, on serait tenté de dire qu'ils oublient les époux qui sont devant le prêtre pour ne plus voir que le Christ épousant l'Eglise; en réalité, ils invitent à transposer la cérémonie de la terre en mystère céleste; l'homme et la femme qui sont ici couronnés ou mariés sont le signe du Christ et de l'Eglise, en sorte que la liturgie, surtout en Orient, illustre concrètement l'enseignement de l'Épître aux Ephésiens.

Même dans les Eglises qui ne font pas lire au cours de la cérémonie la péricope de *Jean 2*, 1-11, les noces de Cana sont abondamment commémorées, la joie que donne le vin merveilleux du Christ évoquée; mais ce qu'il importe surtout de souligner c'est que, comme jadis à Cana, ici aujourd'hui le Christ *est présent* et bénit les noces. Ce n'est pas assez dire:

« Vous êtes vous-mêmes ce lien d'amour et la norme qui règle leur union ».⁵⁵

« Seigneur, qui en les unissant, faites un couple avec des êtres différents et distincts et qui les liez ensemble de façon indissoluble ... ».⁵⁶

« Unissez-les, Seigneur, dans leur union d'amour, comme vous avez uni les justes qui vous ont plu depuis toujours; vous êtes, en effet, le fiancé de la fiancée toute belle, resplendissante de beauté spirituelle ».⁵⁷

Il ne faut donc pas s'étonner de l'optimisme émerveillé qui se dégage des liturgies nuptiales. Il eût été intéressant de montrer même combien elles sont loin de donner prétexte à la misogynie! Mais il faut ajouter qu'elles invitent, en outre, à un dépassement du mariage. Non seulement parce qu' « en engendrant des enfants pour la terre » les époux chrétiens préparent « des fils pour l'Eglise »,⁵⁸ mais parce que les noces terrestres sont la préfiguration des noces du ciel:

Rendez-vous dignes, Seigneur Dieu, de participer à la joie de votre festin qui n'a pas de fin, à l'allégresse de votre chambre nuptiale qui ne connaît pas de déclin, à la félicité de votre banquet que le temps ne limite pas; que nous soyons dans la joie avec les invités qui y participent; dans

⁵⁴ Par exemple, une hymne arménienne des fiançailles: *ibid.*, p. 81.

⁵⁵ Prière copte au rite des fiançailles: *ibid.*, p. 30.

⁵⁶ Prière arménienne du couronnement: *ibid.*, p. 84.

⁵⁷ Prière chaldéenne: *ibid.*, p. 174.

⁵⁸ Préface de la messe de mariage du sacramentaire gélasien: « quod generatio ad mundi edidit ornatum, regeneratio ad ecclesiae perducatur augmentum ».

l'allégresse avec les convives qui y exultent ... Et nous vous chanterons des cantiques de gloire et d'action de grâce.⁵⁹

Des noces du ciel, le mariage est le signe, mais la virginité en est déjà l'anticipation. Le mariage chrétien ne peut se comprendre sans la présence complémentaire de la virginité: « La couronne céleste pour les vierges saintes, la terrestre pour ceux qui se sont unis ici-bas en mariage ». ⁶⁰ La louange de la virginité est ainsi souvent proclamée devant ceux qui sont assemblés pour une liturgie nuptiale, de même que la liturgie de consécration des vierges sera modelée sur le rite du mariage. Par-dessus tout, revient sans cesse, dans les Eglises d'Orient, la prière à Marie, épouse, mère et vierge, « la pure chambre nuptiale du fiancé pur ». ⁶¹

2. L'exigeante condition du mariage chrétien

Il n'est pas nécessaire de décrire dans le détail le modèle et l'exigence des vertus conjugales et familiales que proposent les liturgies nuptiales: les textes de l'Ancien Testament fournissaient de beaux exemples dans la vie des patriarches; le livre de Tobie sera considéré comme le programme idéal de spiritualité du mariage. Les épîtres de Paul et de Pierre contiennent d'autre part, de nombreuses exhortations aux époux, aux parents, aux enfants: elles sont parfois lues, plus souvent évoquées dans la prière.

L'exigence sévère du mariage chrétien est dans le dépassement du plaisir — on le souligne avec l'exemple de la prière de Tobie — et surtout l'indissolubilité. Il est remarquable que la lecture de *Matthieu 19* ait été proclamée à tous les mariages dans les Eglises d'Occident qui ont utilisé le lectionnaire de Rome, ainsi qu'à Milan, et dans tout l'Orient non byzantin. Souvent même la péricope est lue en entier, avec la réflexion des disciples: « *Si telle est la situation de l'homme par rapport à sa femme, il n'y a pas intérêt à se marier* », car « *ce qui est impossible aux hommes est possible à Dieu* » et c'est sur lui que se fonde la prière pour les époux, lui qui « *a placé sa fidélité sur son héritage* », selon une formule byzantine.⁶² C'est la fidélité, vouée dans l'in-

⁵⁹ Prière syrienne: A. RAES, *op. cit.*, p. 121.

⁶⁰ Prière arménienne: *ibid.*, p. 94.

⁶¹ Acclamation de la liturgie copte, *ibid.*, p. 36, voir *ibid.*, pp. 60, 84, 93, 95, 181, quelques textes significatifs.

⁶² *Ibid.*, p. 56.

connu des lendemains et des vicissitudes de la vie, qu'au Moyen Age l'usage normand de l'échange des consentements exprimera en termes saisissants:

« N., veux-tu avoir N. comme femme et épouse, et la garder saine et en-ferme *infirm*e, et lui faire loyale partie de ton corps et de tes biens; ne pour pire ne pour meilleure tu ne la changeras tout le temps de sa vie? ».⁶³

III. RITES LITURGIQUES DU MARIAGE ET LIEN CONJUGAL

Un lecteur peu familier avec l'histoire de la liturgie du mariage s'étonnerait que nous venions de mentionner si tard l'échange des consentements. C'est que, nous allons le voir, c'est un élément relativement récent de la célébration du mariage chrétien, tant en Orient qu'en Occident. Mais ce n'est pas le seul désorientation que provoque cette histoire: il faut constater que canonistes et théologiens ont éprouvé quelque difficulté à déterminer à quel moment les époux se trouvaient engagés irrévocablement, le mariage se célébrant tant dans les coutumes des peuples que dans la liturgie, par une suite d'étapes se succédant avec parfois un assez grand intervalle de temps. Surtout doit-on rappeler que jusqu'à la fin du ix^e siècle en Orient et jusqu'à la promulgation du décret *Tametsi* du Concile de Trente en Occident, l'intervention du prêtre n'a pas été exigée pour la validité du mariage.

1. « *Nuptias facit consensus* »: Le consentement fait le mariage

Ce principe du droit romain est adopté par l'Eglise, mais en lui donnant une application plus large, un sens plus profond, et pratiquement différent. Pour la cité, en effet, il s'agissait d'affirmer que ce qui fait le mariage, ce n'est pas sa consommation: « *nuptias consensus, non concubitus facit* ». Pour l'Eglise, ce sera l'affirmation de l'égalité des droits de l'homme et de la femme devant le mariage, égalité trop souvent méconnue dans les institutions humaines. Quelles que soient les coutumes des nations barbares, quelles que soient les différences que le droit romain faisait entre les catégories sociales, les actes extérieurs

⁶³ Rouen, ms. A 11, cité par MARTÈNE, *De antiquis Ecclesiae ritibus*, Lib. 1, c. 9, ordo 7 et reproduit de Martène dans MOLIN-MUTEMBE, *op. cit.*, p. 304.

n'auront d'importance qu'autant qu'ils révèlent le consentement; c'est le sens de la réponse que donnera Nicolas I^{er} aux Bulgares en 866.⁶⁴ C'est pourquoi, du moins jusqu'à la fin du IX^e siècle en Orient et, en Occident, jusqu'au Concile de Trente, aucun des rites que nous avons décrits n'entre dans les conditions de validité du mariage: ils ne sont que la preuve publique du consentement. En droit romain c'était le privilège des conjoints de condition libre et de rang égal (*pares honestate*) de voir leur union reconnue avec tous les effets civils sans qu'ils aient accompli aucune formalité: l'Eglise, de même, reconnaîtra, jusqu'au jour où elle s'y opposera par un acte exprès, la pleine valeur de ce qu'on appellera les « mariages clandestins », c'est-à-dire dépourvus de toute publicité et contractés par simple consentement mutuel. Lorsque, pour l'Eglise latine, le Concile de Trente décidera la nullité des mariages clandestins, il ne manquera pas d'affirmer solennellement qu'il reconnaît comme pleinement valables tous ceux qui ont été contractés avant la promulgation de son décret:

« Tametsi dubitandum non est, clandestina matrimonia, libero contrahentium consensu facta, rata et vera esse matrimonia, quandiu Ecclesia ea irrita non fecit, et proinde iure damnandi sunt illi, ut eos sancta Synodus anathemate damnat, qui ea vera ac rata esse negant ... ».⁶⁵

D'ailleurs l'antiquité chrétienne refusait généralement la bénédiction de l'Eglise et même parfois toute présence sacerdotale au mariage de veufs en secondes nocés, dont pourtant elle reconnaissait la valeur.⁶⁶

Il y avait quelque mérite à dire si fortement le principe: la pratique en effet démontrait les très graves abus qu'il permettait; aussi le Concile ajoutait aussitôt: « *Cependant la sainte Eglise de Dieu, pour des raisons très justes, les a toujours [ces nocés] détestées et interdites* ». « Toujours » est peut-être inexact aux yeux des historiens, du moins y avait-il longtemps que dans toutes les régions du monde chrétien on avait cherché à supprimer le mariage par simple consentement mutuel et à exiger la publicité. Mais la méthode de l'Orient a été différente de celle de l'Occident.

⁶⁴ Texte dans l'éd. E. PERELS, MGH, *Epistolarum*, t. 4, pp. 568-600; cf. aussi K. RITZER, *op. cit.*, éd. allem., pp. 340-341 (malencontreusement tronqué dans l'éd. franç., pp. 420-421).

⁶⁵ Sess. XXV, 3 et 4 déc. 1563, DS 1813.

⁶⁶ Voir K. RITZER, *op. cit.*, éd. allem., pp. 82, 101-104, 158, 166; éd. franç., pp. 140, 163-170, 223, 229, 231.

2. En Orient: *la bénédiction du prêtre rendue obligatoire*

En Orient, ce sont surtout les empereurs byzantins, pourtant héritiers de la tradition du droit romain, qui ont multiplié les dispositions législatives en vue de rendre obligatoire la publicité du mariage: c'est l'un des paradoxes de cette histoire. Leur effort se heurtait non seulement au principe juridique du mariage par seul consentement, mais aussi à la difficulté de distinguer, dans les différentes étapes que marquaient les actes publics coutumiers, ceux qui correspondaient à la manifestation ou la preuve d'un consentement vraiment matrimonial. Apparemment, l'étape la plus nette, marquée souvent par un contrat et par la bénédiction du prêtre, c'étaient les fiançailles, engagement qui primitivement obligeait seulement pour l'avenir, non pour le présent, et qui était révoquant.

Ce n'est pas le lieu de décrire ici les divers édits par lesquels, de Léon III l'Isaurien (717-740) jusqu'à Léon le Sage (886-912) et Alexis Comnène (1084), s'est formée la discipline byzantine qui, après avoir fait des fiançailles le premier temps du mariage, a supprimé l'intervalle qui séparait les deux actes et refusé de reconnaître un mariage qui n'aurait pas reçu la bénédiction d'un prêtre; la liturgie du mariage se célèbre désormais à la suite de celle des fiançailles, dans la même cérémonie. Cette règle a été suivie aussi par les autres Eglises d'Orient, au moins dans son principe essentiel, car il est demeuré, dans certaines d'entre elles, l'usage de la célébration du mariage par étapes, entre lesquelles la jurisprudence moderne a essayé de déterminer quelle était celle qui engageait le consentement et la validité.⁶⁷

3. Dans l'Eglise latine: *l'échange des consentements « in facie Ecclesiae »*

Un autre paradoxe de l'histoire liturgique du mariage, c'est que le consentement, jugé seul essentiel, n'est pas entré dans le rituel des Eglises latines avant le XII^e siècle, et encore son expression en réponse aux interrogations du prêtre ne se situe pas à l'intérieur de la messe et dans l'édifice du culte, mais sous le porche ou à la porte où le célébrant vient accueillir les futurs époux. C'est en quelque sorte d'abord comme une enquête préalable, vérifiant la liberté des consentements:

⁶⁷ Sur tout cela, J. DAUVILLIER et C. DE CLERCQ, *Le Mariage en droit canonique oriental*, Paris, Recueil Sirey, 1936.

elle apparaît décrite dans des rituels d'origine anglo-normande et dans deux livres provenant de la région Moissac-Albi, c'est-à-dire dans des liturgies qui ont conservé des souvenirs wisigothiques.⁶⁸ Autour de ce dialogue va ensuite se regrouper l'ensemble des rites qui constituaient les fiançailles: un engagement présent (*de praesenti*) remplace donc les promesses concernant le futur (*sponsalia de futuro*); d'enquête, le dialogue devient expression de la donation mutuelle des époux avec, souvent, de très belles formules comme celle citée plus haut.⁶⁹

Dans les Eglises d'Orient, l'expression des consentements dans la liturgie ne s'introduira que de façon précaire, surtout là où s'est fait sentir l'influence de la théologie et de la discipline latines, par exemple dans le rituel de Pierre Moghila.⁷⁰

La formation et le développement en Occident de ce rite matrimonial à la porte de l'église a eu pour effet de conférer au prêtre en quelque sorte une fonction de notaire. La spéculation théologique, projetant sur le sacrement de mariage la théorie élaborée à propos d'autres sacrements, sera parfois tentée de faire du prêtre le ministre du mariage. Cette théorie se heurtait cependant à plusieurs contradictions pratiques, d'abord le fait que l'échange des consentements, par le lieu même où il était reçu, ne reconnaissait pas au prêtre, au moins à l'origine, la même fonction sacerdotale que pour la bénédiction nuptiale; ensuite par le fait que d'autres formes solennelles du contrat ont pu être admises et même sont demeurées valables après le décret *Tametsi*;⁷¹ mais surtout parce que, jusqu'au décret *Tametsi*, le mariage par simple consentement et sans intervention sacerdotale demeurait considéré comme valide.

Or la clandestinité des mariages est, répétons-le, l'un des abus dont l'Eglise a eu la plus vive conscience et, pour l'extirper, elle a lutté durant plusieurs siècles, avant de parvenir à la solution du Concile de Trente qui annulait ces unions. La décision hardie de Trente venait cinq siècles après que le monde byzantin avait déjà, d'une autre façon, remédié à la clandestinité. Et même dans l'Eglise latine, un courant s'était créé, surtout depuis les collections pseudo-isidorienne du IX^e siècle, pour rendre obligatoire le recours au prêtre.

⁶⁸ MOLIN-MUTEMBE, *op. cit.*, pp. 63-73.

⁶⁹ *Ibid.*, surtout pp. 102-122.

⁷⁰ DAUVILLIER-DE CLERCQ, *op. cit.*, p. 43; — K. RITZER, *op. cit.*, éd. allem., pp. 147-150; éd. franç., pp. 211-213.

⁷¹ Notamment la disposition prévue au canon 1098 du code de 1917.

Déjà au milieu du VIII^e siècle des synodes agissaient en ce sens, et leur effort n'a fait que s'amplifier tout au long du Moyen Age. Cependant ils n'envisageaient pas de refuser la validité à des mariages par simple consentement, et se limitaient à prescrire la publicité et à menacer de censures ceux qui ne s'y soumettaient pas. Il faut avouer que les décrets des synodes et conciles locaux ne trouvaient pas une docilité complète chez les fidèles: certains évêques constataient avec amertume l'inefficacité des censures ecclésiastiques, en voyant le nombre de leurs diocésains qui avaient encouru pour cela l'excommunication.

Outre les dangers que comportaient les mariages clandestins par rapport à l'unité et à l'indissolubilité du lien, il en est un autre qui ne semble pas avoir préoccupé les hommes d'Eglise du Moyen Age, mais qui aurait été très grave à l'époque moderne. Dans le cadre de la société chrétienne médiévale, en effet, même ceux qui n'avaient pas demandé la bénédiction sacerdotale et n'avaient pas bénéficié dans l'acte de leur propre mariage de la proclamation de la foi que, nous l'avons vu, les rites apportent aux époux et à leurs familles, étaient cependant plus ou moins imprégnés de la doctrine par le milieu social et la pratique liturgique générale. Au contraire, dans un monde qui n'a pas du mariage la vision que la Révélation confère et n'en partage pas les exigences, les rites prennent une importance irremplaçable. Créés comme spontanément dans l'antiquité, ils ont assuré cette éducation, qu'avait renforcée chez les catéchumènes l'exigence du changement de vie. Aux époques où la société semblait comme naturellement chrétienne, ce sont d'autres dangers qui émouvaient les pasteurs.

* * *

La présente esquisse ne répond pas à certaines questions théologiques qui se posaient dans les Ecoles au Moyen Age, ni même directement à celles qui sont agitées de nos jours. La prière de l'Eglise a cependant transmis, en ce domaine comme dans les autres, la *lex credendi*, mais son message ne doit pas être interprété avec des préoccupations anachroniques; il ne faut pas juger d'une époque avec la mentalité d'une autre époque. De ce point de vue, il nous semble qu'on doit se tenir en garde contre la tentation d'utiliser, pour répondre aux problèmes pastoraux d'aujourd'hui, des solutions du passé: elles auraient probablement une signification équivoque et conduiraient à de graves conséquences.

C'est ainsi, par exemple, qu'on se tromperait lourdement en imaginant que l'Église latine médiévale a usurpé, en organisant l'échange des consentements, un rôle qui appartenait à la famille ou à la société civile: cet échange exprès et public ne s'était jamais imposé pour le mariage; il n'y avait de contrat qu'éventuellement pour les fiançailles, au point que les rituels ont simplement transformé les promesses au futur (*sponsalia de futuro*) en promesses au présent (*sponsalia de praesenti*) pour obtenir l'expression d'un consentement qui n'avait pas encore de formulation juridique.

Pas davantage ne saurait-on tirer conséquence de la constatation que nous avons faite, dans l'usage de certaines Eglises, — et d'ailleurs des cités dont elles suivaient les coutumes, — de la succession de plusieurs étapes dans la célébration du mariage. Il est vrai que les Anciens ne se préoccupaient guère de déterminer le moment précis où un engagement est contracté et où un sacrement est réalisé; mais ils ont cherché plus ou moins vite à lever la confusion qui pouvait régner dans l'esprit des fidèles entre la solennité des fiançailles, engagement exprès mais révocable, et le mariage, engagement tacite mais définitif. A aucun moment, me semble-t-il, dans la pratique pastorale, n'a-t-on imaginé qu'il pût y avoir un mariage en deux temps dont le premier serait un vrai mariage, mais non sacramentel, et le second ajouterait, par l'intervention sacerdotale, le sacrement: les théories de quelques auteurs qui ont fait du prêtre le ministre du sacrement ont-elles jamais dépassé l'enceinte des écoles, comme d'ailleurs bien d'autres spéculations théologiques?⁷²

Les dangers causés par la clandestinité des mariages au Moyen Age étaient cependant peut-être moindres que ceux que rencontrent aujourd'hui la doctrine et la spiritualité du mariage chrétien dans un monde sécularisé. C'est là que la leçon de l'histoire liturgique peut sans doute être la plus valable: la catéchèse active, pratique et populaire que constituent les rituels, lorsqu'ils présentent la richesse du message dans des gestes et des paroles qui atteignent l'homme dans sa culture et sa vie, est un des plus sûrs moyens de faire triompher l'idéal chrétien.

Aimé-Georges MARTIMORT

⁷² C'est dire que je ferais difficulté à admettre les conclusions de A. DUVAL, dans son article « *Contrat et sacrement de mariage au Concile de Trente* », paru dans *La Maison-Dieu* 127, 1976, pp. 34-63.

Documentorum explanatio

AD ORDINEM MISSAE II

Publici iuris hic facimus responsiones ad dubia, quae pervenerunt ad hanc Sacram Congregationem pro Sacramentis et Cultu Divino. Pars prima invenitur in *Notitiae* 14 (1978), pp. 300-307, cuius numeratio infra continuatur.

Sigla magis recurrentia haec habentur:

MR = *Missale Romanum, editio typica altera* 1975: sequitur numerus paginarum;

IGMR = *Institutio generalis Missalis romani*, in MR 1975: sequitur numerus articuli;

OM = *Ordo Missae*, in MR 1975: sequitur numerus paragraphi.

PERCUTIO PECTORIS

10. In quibusdam formulis proferendis, uti v. g. *Confiteor, Agnus Dei, Domine non sum dignus*, tum ex parte sacerdotum tum ex parte fidelium gestus verba comitantes non semper iidem habentur: nonnulli in supradictis formulis dicendis triplici ictu pectus sibi percutiunt, alii vero semel.

Quisnam usus legitime retinendus videtur?

Resp.

Haec in casu meminisse iuvabit:

1) Gestus et verba saepe saepius vim sibi invicem conferunt.

2) Hac in materia, ut in ceteris, liturgica instauratio veritatem et simplicitatem prosecuta est, secundum illud Sacrosancti Concilii: « Ritus nobili simplicitate fulgere debent ... » (SC, 34).

Dum in Missali Romano, auctoritate Concilii Tridentini promulgato, gestus etiam minimi frequentissime verba prosequerantur, Missalis Romani, auctoritate Concilii Vaticani II instaurati, rubricae discretionem perspicuae inveniuntur quoad gestus.

Quibus dictis:

a) Verba *mea culpa, mea culpa, mea maxima culpa* quae in *Confiteor* inveniuntur, huiusmodi rubrica in Missali Romano instaurato introducuntur: *Omnes simul ... percutientes sibi pectus, dicunt ...* (OM, n. 3). In priore Missali, eodem loco, rubrica sic sonabat: *Percutit sibi pectus ter*. Non videtur igitur quod ter sibi pectus percutere aliquis debeat, in proferendis latino vel alio sermone talibus verbis, etiamsi dicatur *mea culpa, mea culpa, mea maxima culpa*. Sufficit quod percussio pectoris fiat.

Patet etiam quod unus tantummodo gestus sufficit in illis linguis, in quibus verba ad culpam manifestandam simpliciore modo reddita sunt, uti, verbi gratia, lingua anglica: « I have sinned through my own fault », vel lingua gallica: « Oui, j'ai vraiment péché ».

b) Missalis Romani instaurati discretio manifestatur praecipua etiam in ceteris memoratis textibus, scilicet *Agnus Dei* et *Domine, non sum dignus*, qui verbis aliquomodo paenitentiae et humilitatis fractionem panis et invitationem fidelibus ad Eucharistiam suscipiendam comitantur.

Uti dictum est in responsione n. 2 Commentariorum « Notitiae » 1978, p. 301: ubi rubricae Missalis Pauli VI nihil dicunt, non ideo inferendum est quod servare oporteat antiquas rubricas. Missale instauratum antiquum non supplet, sed substituit. Revera Missale prius ad *Agnus Dei* indicabat: *ter pectus percutiens*; et in proferendo triplex *Domine, non sum dignus percutiens: pectus ... ter dicit*. Cum vero Missale novum nihil de hoc dicat (OM 131 et 133), nulla ratio postulat ut his invocationibus gestus aliquis adiungatur.

GESTUS REVERENTIAE

11. Quidam gestus reverentiae ponendi sive ex parte celebrantis sive ex parte fidelium, in desuetudinem aliquomodo venerunt, uti, verbi gratia, inclinatio corporis profunda, facienda loco genuflexionis antea adhibitae ad verba quae Mysterium Incarnationis in professione fidei annunciant. Suntne gestus isti adhuc servandi?

Resp.

Patet quod homo fidem suam necnon devotionem et reverentiam non tantum verbis sed etiam gestibus et habitu corporis exprimere debet. Hoc autem maiore cura fieri oportet, cum gestus qui post restorationem liturgicam praescribuntur, minus frequenter et simpliciores indicentur.

Ita OM et IGMR nonnulla momenta assignant, in quibus gestus verba comitari debeant. Sufficit recolere n. 234 IGMR ad huiusmodi casus diversos agnoscendos:

Inclinatio capitis fit cum Divinae Personae simul nominantur, ad nomen Iesu, Beatae Mariae Virginis et Sancti, in cuius honorem Missa celebratur.

Inclinatio corporis seu profunda fit ad altare, si tabernaculum cum SS.mo Sacramento non adsit; ad orationes *Munda cor meum, In spiritu humilitatis, Supplices te rogamus*; ad verba *Et incarnatus est ... homo factus est* in professione fidei. Hoc in casu etiam rubrica Ordinis Missae n. 15 habet: *Omnes se inclinant*.

Meminisse iuvabit quod in Nativitate Domini, tum ad Missam in Vigilia, tum ad Missam in nocte, in aurora, in die, ad verba *Et incarnatus est* genuflectitur (cfr. MR, pp. 153, 155, 156, 157); similiter ad Missam in Annuntiatione Domini (cfr. MR, p. 538).

Pro consecratione panis et vini, in eodem n. 234 praescribitur: « Sacerdos parum se inclinat cum, in consecratione, verba Domini profert » (IGMR 234b). Insuper ipse genuflectit *post ostensionem hostiae, post ostensionem calicis* (IGMR 233); *genuflexus adorat* (OM 91-92, 104-105, 111-112, 120-121).

Ad concelebrentes quod attinet, ipsi stant ad elevationem hostiae et calicis, ea aspicientes, ac postea profunde se inclinantes (IGMR 174c, 180c, 184c, 188c).

Similiter ante communionem, gestus reverentiae et fidei ponitur sive ex parte celebrantis sive ex parte fidelium, qui Eucharistiam accipiunt. Ita pro *celebrante* IGMR 115 et OM 133 dicunt: ... *sacerdos genuflectit, accipit hostiam, etc.*; similiter pro *concelebrantibus* a Missali statuitur: *Concelebrantes ... genuflectunt et Corpus Christi reverenter ex altari accipiunt* (IGMR 197). Ad *fideles* vero quod attinet, quando Eucharistiam stantes accipiunt, aliquod signum reverentiae facere debent (IGMR 244c, 245b, 246b, 247b).

ELEVATIO ET IUNCTIO MANUUM

12. Nonnulli celebrantes consuetudinem habent manus elevandi, deinde eas coniungendi, durante dialogo qui Praefationem antecedit, et initio benedictionis ultimae. Alii vero gestus huiusmodi neglegunt. Quid vero faciendum?

Resp.

Ut plerumque accidit, agitur de habitu qui e rubricis Missalis prioris provenit. Servandae autem sunt indicationes OM, quae in duobus allatis casibus clarae sunt:

a) ad dialogum Praefationis quod attinet, n. 27 (MR 392) exacte dicit:

- *manus extendens, dicit: Dominus vobiscum.*
- *manus elevans, prosequitur: Sursum corda.*
- *manibus extensis, subdit: Gratias agamus Domino Deo nostro.*
- *prosequitur Praefationem, manibus extensis.*

Proinde ritus pristinus retinendus non est, qui inter alia hoc in momento celebrationis significabat: *Iungit manus ante pectus et caput inclinat, cum dicit: Gratias agamus ...*

b) Ad benedictionem in fine Missae quod attinet, novus OM dicit tantummodo (n. 142): *Sacerdos benedicit populum, dicens ... dum rubricae prioris Ordinis, post dimissionem *Ite, Missa est*, sic indicabant gestum benedictionis quinque evolutum temporibus: *Elevatis oculis, extendens, elevans, et iungens manus, caputque Cruci inclinans, dicit: Benedicat ... et versus ad populum ... prosequitur: Pater ...* Nunc vero simplex gestus ille requiritur, qui a respondenti rubrica indicatur, scilicet signum crucis super populum facit, dum verba *Pater, et Filius ...* profert.*

POSITIO MANUUM

13. Immixtione peracta, durante oratione *Domine Iesu Christe* vel *Perceptio corporis*, nonnulli celebrantes manus iunctas super altare adhuc imponunt atque, capite inclinato, textum orationis secreto proferunt. Estne modus iste adhuc servandus?

Resp.

Vestigia rituum antiquorum iterum his in rebus deprehenduntur. Ad dubium solvendum attendendae sunt semper normae OM, cura habita ne quid adiungatur et principio a Summo Pontifice Ioanne XXIII humaniter dato etiam hac vice prae oculis habito: « Contorta et difficilia, simplicia reddite; simplicia autem nolite perturbare ».

Vetus *Ritus servandus* revera circa hanc orationem ita indicabat (X, 3): *Tunc manibus iunctis super altare positus, oculisque ad Sacramentum intentis, inclinatus dicit secreto ...* OM Pauli VI (n. 132) pressius definit quod in n. 114 dicitur IGMR: « *Sacerdos, deinde, manibus iunctis, dicit secreto* ». Quapropter celebrans positione erecta stat, manibus ante pectus iunctis.

GLORIA ET CREDO

14. Quando *Gloria* et *Credo* non canuntur sed tantummodo proferuntur, aliquando celebrans recitationem alternatim instituit cum populo de his textibus. Cum vero agatur de hymno atque fidei professione, quae coetum universum aliquomodo secum trahunt, quaeritur num huiusmodi praxis secundum rubricas inveniatur.

Resp.

Rubricae OM, modo practico exaratae, de hymno *Gloria* haec tantummodo habent: *cantatur vel dicitur hymnus* (n. 5); et quoad *Credo*: *fit ... professio fidei* (n. 15). Ut plerumque evenit, IGMR progressum indolis spiritualis manifestat (nn. 31 et 43), qui naturam communitariam his textibus propriam inducit, formam dialogi in proferendo minime excludens. Et re vera:

a) Quoad *Gloria*, IGMR 31, ratione servata valoris, haec habet: *Cantatur vel a coetu fidelium, vel a populo alternatim cum schola, vel ab ipsa schola. Si non cantatur, recitandum est ab omnibus, simul aut alternatim.* Ita hymnus *Gloria* potius cani debet. Alioquin ab omnibus recitatur sive una simul sive alternatim. Celebrans autem seipsum sociabit in casu sive cantui sive communi proclamationi coetus, aut uni e coetibus, qui dialogum inter se faciunt, aut ipse hymnum profert alternatim cum coetu.

b) Quoad *Credo*, IGMR 44 dicit: *Symbolum autem dicendum est a sacerdote cum populo ... Si vero in cantu proferatur, de more ab omnibus aut alternatim cantetur.* Ergo, sive cantatus sive recitatus, *Credo* est cuncti coetus liturgici, qui ipsum proclamat per modum unius (*ab omnibus*), vel cantat duobus alternantibus choris.

Actuositas Commissionum Liturgicarum

THE "FRACTIO PANIS" *

In the following document, issued by the *Liturgy Commission of the Bishops' Conference of England and Wales* this month, the Commission draws attention to "a rather disturbing aberration in the celebration of Mass which seems to be developing in a number of places"—the breaking of the host by the celebrant at the words of the institution. The document elucidates the true meaning of the "fractio panis" in the traditional sequence of the Church's Eucharistic actions.

TEXT

The practice is unfortunately becoming quite widespread by which the celebrant breaks the host during the eucharistic prayer to accompany the words "he broke the bread ..." in the words of institution.

There is no doubt that this practice is wrong; what is important for those who do it is to understand why it is wrong. It is not merely a matter of disobeying rubrics; it shows that the whole tradition of the Church's eucharistic worship is not properly understood.

The General Instruction on the Roman Missal (GIRM) covers the matter principally in nn. 48 and 283. The actions of Christ at the Last Supper have been celebrated by the Church in a certain manner from the earliest times. To break the host at the words of institution does violence to the manner in which the four fundamental actions of the eucharistic liturgy have been celebrated by the Church throughout her long tradition. The four eucharistic actions are:

1. TAKING "In the preparation of the gifts, bread and wine and water are brought to the altar, the same elements which Christ used" (GIRM n. 48, 1). Just as "Jesus took bread" ... and ... "took the cup", so the priest at the offertory procession takes the bread, wine and water from the faithful and sets them aside for the eucharistic sacrifice.

2. BLESSING "The eucharistic prayer is the hymn of thanksgiving to God for the whole work of salvation; the offerings become the body

* This document was published by *Catholic Information Services* of the Bishops' Conference of England and Wales.

and blood of Christ" (GIRM n. 48, 2). Just as Jesus ... "gave ... thanks and praise" ... over the bread and over the cup, so the priest, in the person of Christ and in the name of the whole Church, proclaims the Church's greatest prayer of praise and thanks to God the Father. Thus the "whole" eucharistic prayer—beginning at the preface and ending at the great Amen—corresponds to the second action of Christ, the "blessing".

3. BREAKING "The gesture of the breaking of the bread, as the eucharist was called in apostolic times" (GIRM n. 283), the third action of Christ, like the first, second and fourth, has its own distinct place within eucharistic liturgy. The other elements of the Communion Rite help to bring out its significance. After the Lord's Prayer and its Embolism, in which we proclaim to the Father our common sonship, the Rite of Peace is celebrated. All three elements of this rite—the prayer for peace and unity, the greeting of peace, the sign of peace—express that we are at peace and at one with each other in a common purpose. It is in this context that the "fractio" takes place; it is an action which should begin in silence—only when the sign of peace is completely finished—when all eyes are once again on the celebrant. If the "fractio" is prolonged—often the case in a concelebrated Mass, the gesture will show very clearly that the eucharist is "a sign of unity and charity because the one bread is being distributed among the members of one family" (GIRM n. 283).

4. GIVING "The breaking of the one bread is a sign of the unity of the faithful, and in communion they receive the body and blood of Christ as the apostles did from his hands" (GIRM n. 48, 3). Just as Jesus gave himself to his apostles to unite them in himself, so the priest gives the body and blood of Christ to the faithful so that they actually become one in Christ.

As the General Instruction puts it, "the Church has arranged the celebration of the eucharistic liturgy to correspond to these 'words and actions' of Christ" (GIRM n. 48).

Although the "words" of Christ are proclaimed at the heart of the second action the "blessing" (i. e. the eucharistic prayer), the "whole" eucharistic liturgy celebrates the "actions" of Christ. *The words of institution in the eucharistic prayer are not the actions of Christ*; rather they are Christ's own authority for what we do in his memory as well as his guarantee that whenever we do these actions we are actually united in him.

Furthermore, the third and fourth actions, the "breaking" and the "giving", are very closely related: the third "signifies" our unity and the fourth "produces" it. For that reason these two actions are celebrated together in the Communion Rite.

While to develop and emphasise the third eucharistic action, the "fractio panis", is clearly encouraged by the General Instruction itself (cf. n. 283), to break the host at the words of institution is to distort seriously the Church's long tradition in the celebration of the eucharist.

CELAM - DELC
RITUAL CONJUNTO DE LOS SACRAMENTOS
PONTIFICAL Y RITUAL ROMANOS

El Departamento de Liturgia (DELC) del Consejo Episcopal Latino Americano (CELAM) ha llevado a cabo recientemente la publicación de dos libros litúrgicos, de indudable utilidad para muchas de las iglesias americanas de habla castellana. Se trata del RITUAL CONJUNTO DE LOS SACRAMENTOS (1976) y del PONTIFICAL Y RITUAL ROMANOS (1978).

RITUAL CONJUNTO DE LOS SACRAMENTOS

El texto del *Ritual conjunto de los Sacramentos* fue confirmado por la S. Congregación para los Sacramentos y el Culto Divino el 31 de mayo de 1976, siendo el primer intento de presentar los diversos ritos sacramentales en un solo volumen que mereció la plena aprobación de la Santa Sede.

El sentido y la finalidad de este nuevo libro litúrgico ha sido expresado por Mons. Rumeu Alberti, Obispo de Apucarana (Brasil) y Presidente del DELC en la *Presentación* del volumen, y de la cual entresacamos algunos párrafos interesantes:

« El Departamento de Liturgia del CELAM ha recibido insistentes peticiones de muchos obispos y de varias Conferencias Episcopales, para que, a esta altura de la reforma litúrgica, publicara, dentro del espíritu de servicio, colegialidad y suplencia, propio del CELAM, un RITUAL CONJUNTO DE LOS SACRAMENTOS. Tal es la obra que ahora tenemos el gusto de presentar a las Conferencias Episcopales del continente latinoamericano, con el deseo de que, conscientes de su utilidad pastoral, juzguen conveniente adoptarla.

La presente edición consta de dos partes: la primera contiene la traducción de los *praenotanda* de la edición latina de cada uno de los rituales; la segunda, las celebraciones de los sacramentos. Es importante destacar que en esta obra se han respetado profundamente las características propias de la reforma litúrgica del Vaticano II y las normas de las respectivas ediciones típicas de la Sagrada Congregación para los Sacramentos y el Culto

Divino. No se trata, por tanto, de un *ritual simplificado* o de ritos rápidos y fáciles, que pudieran repetirse rutinariamente; por el contrario, la misma disposición tipográfica facilita y destaca las fórmulas opcionales, las lecturas, oraciones y demás elementos litúrgicos que se pueden escoger.

Además, puesto que se trata de un Ritual que ha de ser empleado en diversos países del continente, y, por tanto, bajo la autorización de diversas Conferencias Episcopales, el texto se ciñe estrictamente a la edición típica romana. Las Conferencias Episcopales que crean conveniente adoptar este *Ritual* pueden aceptarlo tal como se presenta —así lo han hecho ya varias de ellas— o bien pueden introducirle algunos elementos propios o adaptaciones locales.

El Departamento de Liturgia del CELAM cumple así, una vez más, con el servicio que le pidiera la segunda Conferencia general del Episcopado latinoamericano, en Medellín: “Un servicio editorial para diversas publicaciones que sirvan de instrumento valioso para la pastoral litúrgica” (Medellín: Liturgia 11, c) ».

La edición del *Ritual conjunto* comprende pues todos los elementos de los siguientes « órdenes » típicos latinos:

- Bautismo de niños;
- Iniciación cristiana de adultos;
- Confirmación;
- Eucaristía fuera de la Misa;
- Penitencia;
- Matrimonio;
- Unción de enfermos;
- Exequias.

Además, y para mayor comodidad de los ministros, a menudo obligados en el ejercicio de su misión a constantes desplazamientos, el volumen ha recogido también el Ordinario de la Misa y los formularios de la Misas rituales.

Se trata de un libro funcional, práctico para uso de los ministros especialmente fuera de la Iglesia, parroquias rurales, viajes, etc. El texto de rúbricas, de lecturas y oraciones va completo, y los ritos se presentan contínuos con el mínimo de reenvíos, así como con una señalización práctica de los elementos opcionales. Los diversos capítulos se repiten en singular y plural (ejemplo, bautismo de varios niños o de uno solo) para facilitar al máximo el uso debido del mismo.

PONTIFICAL Y RITUAL ROMANOS

El DELC desde tiempo atrás se había propuesto la edición de todos los *Ordines* romanos que correspondían al Obispo (= Pontifical) así como los de aquellas otras acciones litúrgicas no estrictamente reservadas a los Obispos pero habitualmente celebradas por ellos o por los Ordinarios religiosos.

El proyecto de la edición y el texto preparado fueron aceptados por 15

de las 22 Conferencias Episcopales que forman el CELAM. En su introducción, Mons. Rumeu Alberti, Presidente del DELC explica:

« Casi todas las Conferencias episcopales del continente latinoamericano han solicitado al Departamento de Liturgia del CELAM que, reuniendo en un solo libro todos los capítulos del Pontifical y Ritual romanos referentes a la confirmación, al sacramento del orden, a los ministerios y a la vida religiosa, a la dedicación de iglesias y altares, prestara a los obispos y superiores mayores un eficaz servicio para la mejor y más digna celebración de estas acciones litúrgicas ».

En esta edición del PONTIFICAL Y RITUAL ROMANOS se han recogido todos los elementos relativos a los Sacramentos y Sacramentales siguientes:

- Sacramento de la Confirmación;
- Ordenación de obispo, presbítero y diácono;
- Admisión de aspirantes al diaconado y presbiterado;
- Institución de acólito y lector;
- Institución de ministro extraordinario para la distribución de la Eucaristía;
- Bendición de abad y de abadesa;
- Consagración de vírgenes;
- Profesión religiosa y promesa;
- Dedicación de iglesia y de altar.

El libro presenta además, y para comodidad de los que lo utilizan, el Ordinario de la Misa, los textos de las Misas Rituales correspondientes a los ritos precedentemente enumerados, y las indicaciones de las lecturas bíblicas previstas en el Leccionario.

Por lo que se refiere a la disposición material de los textos, se ha procurado una distribución cómoda de las diversas partes, repitiendo todo lo necesario para evitar reenvíos y obviar las dificultades que puede crear el uso del singular o plural (ordenación de uno o varios), y del masculino o femenino (profesión de religiosos o religiosas). Igualmente se ha procurado la presentación directa, y no en apéndice, de los textos o acciones que se presentan para escoger, anticipando la rúbrica de manera que, desde el comienzo, se vea la posibilidad de libre elección.

Es de desear que, como dice Mons. Rumeu Alberti en su *Presentación*, el uso de este nuevo libro litúrgico « sea para todos oportunidad de revivir la gracia que hemos recibido y que los nuevos miembros de la jerarquía, los múltiples ministros y los fieles que se consagran a la vida de perfección sean nuevo reflorecer de la Iglesia, esposa de Cristo, radiante de hermosura, engalanada por ministerios y dones diferentes, hasta que todos juntos, una vez reunidos en la casa de la familia divina, « tomemos parte en aquella liturgia celestial donde Cristo está sentado a la diestra de Dios como ministro del santuario y del verdadero tabernáculo » (*Sacrosanctum Concilium*, núm. 8), de los cuales nuestras iglesias y altares son signo y prefiguración ».

IV^{me} RENCONTRE EUROPÉENNE
DES SECRÉTAIRES NATIONAUX DE LITURGIE
SALZBOURG, MAI 1978 *

Fondée en 1973, cette association est le fruit d'une initiative franco-allemande.¹ Chaque rencontre bisannuelle est consacrée à une information concernant la pastorale liturgique et sacramentelle dans les différents pays, à l'approfondissement d'un sujet d'étude proposé d'avance et parfois à une initiative prise en commun.

En 1978, l'Autriche, trait d'union entre l'est et l'ouest, accueillait pour la deuxième fois les congressistes.

Une vingtaine de pays y étaient représentés: l'Angleterre, l'Autriche, la Belgique francophone et flamande, le Danemark, la D.D.R. (Allemagne de l'Est), l'Ecosse, l'Espagne, la France, la Grèce, l'Italie, l'Irlande, le Luxembourg, Malte, la Norvège, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la Suisse romande et allemande, la Yougoslavie (Croatie et Slovénie). Mgr P. Marini représentait le Saint-Siège et le P. Ivo Führer le Conseil des Conférences Episcopales d'Europe (C. C. E. E.).

Le thème de la rencontre: *L'intériorisation de la Liturgie* a permis de poser la question de la liturgie vécue ou non comme rencontre du Christ au sein de l'assemblée célébrante. En effet, le Concile et la réforme ont voulu retrouver les grands axes de l'action liturgique: sa dimension « mystérique », sa place dans l'histoire du salut, sa relation à la Parole de Dieu, sa dimension ecclésiale. Mais il ne suffit pas de programmer et de mettre en œuvre une réforme pour que les mentalités évoluent au même moment. Certains chrétiens et certains prêtres ne perçoivent-ils pas la réforme comme un changement de livres et de rubriques liturgiques, comme l'adoption pure et simple de nouvelles habitudes en matière de culte? D'autre part, le moment est peut-être venu de se demander si le sentiment religieux et les cultures propres sont suffisamment pris en considération dans la nouvelle liturgie. Il ne s'agit pas d'abandonner une saine objectivité ni une simplicité de bon aloi accréditées par la nouvelle liturgie, mais peut-être d'assurer aux grandes actions liturgiques restructurées par la réforme, un environnement en rapport avec la culture et la vie des communautés qui célèbrent. A ce sujet, les

* Cf. *Notitiae* 14 (1978) pp. 308-310.

¹ Pour les trois premières rencontres: Genève (1973), Luxembourg (1975), Innsbruck (1976), voir: A. HAQUIN, *Rencontres européennes des Secrétaires nationaux de liturgie*, dans *La Maison-Dieu*, 128 (1976) pp. 140-146.

participants ont été invités à répondre à une enquête préalable qui fit l'objet, à Salzbourg, d'une présentation d'ensemble par le Père N. K. Rasmussen (Danemark). Par ailleurs, Mgr B. Fischer (Trèves) proposa une réflexion systématique sur l'approfondissement de la liturgie.

I. PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE « LA LITURGIE EST-ELLE VÉCUE COMME LA RENCONTRE DES CROYANTS AVEC DIEU? » (N. K. Rasmussen)

Cinq questions:

- 1) La liturgie est-elle la rencontre effective avec Dieu aujourd'hui? Ce problème se pose-t-il, oui ou non? Aux prêtres? Aux laïcs?
- 2) S'il y a mécontentement, est-ce le fait de certains groupes sociaux ou classes d'âges?
- 3) Quels sont les points saillants de ce mécontentement éventuel?
- 4) Quelles raisons expliquent ce mécontentement?
- 5) Que peuvent faire les Commissions nationales de liturgie pour améliorer la situation?

Certains ont trouvé ce questionnaire trop pessimiste, notamment les pays de l'est: Pologne, Slovénie, Croatie. Par ailleurs, « les peuples heureux n'ont pas d'histoire! »; si des responsables liturgiques se rencontrent, c'est en vue de travailler à l'amélioration de la situation pastorale de leur pays. Il reste que chaque rencontre européenne fait apparaître une grande diversité de situations culturelles et pastorales.

1) *La Liturgie comme rencontre effective avec Dieu?*

Certains pays, comme la Pologne, trouvent que la question ne se pose pas. D'autres, comme l'Allemagne Fédérale, qu'elle est un problème majeur aujourd'hui, même si les termes dans lesquels elle est formulée sont trop peu spécifiquement chrétiens.

Diverses explications théologiques et pastorales de la crise

a) La disparition d'éléments « numineux » (encens, langue latine, etc.) remplacés dans la célébration par des valeurs nouvelles: témoignage de la foi, etc. (Autriche).

b) Le passage d'une relation individuelle à Dieu et du sens de la transcendance à la dimension sociale de la foi et au sens de l'immanence de Dieu présent en Jésus Christ (Portugal).

D'où, la célébration est vécue surtout comme expression de la fraternité, l'eucharistie comme signe d'unité, les sacrements comme action de la communauté.

c) La difficulté de valoriser la pastorale liturgique et de s'engager en même temps dans des tâches d'évangélisation ou de témoignage plus explicite (Italie).

Attitude du clergé et des fidèles

a) Parfois, le problème est ressenti conjointement par certains chrétiens dynamiques et un clergé (jeune) plus ouvert (Espagne et Malte).

b) Parfois, le clergé semble en retard dans cette prise de conscience (Suisse romande et Angleterre).

c) Pour d'autres (Belgique, Luxembourg, Suisse romande): on trouve des communautés qui ont reçu la nouvelle liturgie comme un simple changement d'habitudes (ritualisme), tandis que certains font effort pour vivre la liturgie en croyants mais se heurtent à divers obstacles: l'eucologie romaine en décalage avec les problèmes d'aujourd'hui, la liturgie étrangère à la vie professionnelle ou à l'engagement chrétien.

d) La Suisse allemande pose la question de ce qui se fait pour ceux qui ont déserté l'eucharistie dominicale.

Quelques griefs contre la réforme

a) La participation conçue comme « activiste », flot de paroles et de prières au détriment de la fête, de la musique (grégorien, polyphonie) d'où, perte de cet espace de liberté qui autrefois permettait la prière quelquefois individualiste (Luxembourg).

b) Le changement de langues et de rubriques sans étapes suffisantes et sans préparation (Malte).

2) Quels sont les mécontents?

La Grèce, la Pologne, la Yougoslavie ne perçoivent pas ce mécontentement présent dans d'autres pays. Par contre, beaucoup de pays connaissent des mécontents:

a) Les artistes, les universitaires, les nobles, les convertis (Allemagne fédérale).

b) Les gens faisant preuve d'un saine esprit chrétien (Suisse romande).

c) Ceux qui se plaignent de divers éléments de la célébration: le chant, l'abondance des textes bibliques. Mais on perçoit dans ces groupes des risques: un certain panthéisme implicite, le danger de centrer le Carême principalement sur les problèmes du Tiers-Monde (Belgique flamande).

d) En Angleterre et dans le Pays de Galles, on estime que les mécontents sont de trois ordres: certains sont insatisfaits et résistent au renouveau en raison de leur éducation et pour des motifs psychologiques, d'autres parce qu'ils n'ont pas reçu la formation liturgique leur permettant

de saisir les enjeux, d'autres enfin comprenant les enjeux sont déçus en raison de la médiocrité de la mise en œuvre (chants, ...).

Catégories particulières

a) Des jeunes et de jeunes adultes, notamment intellectuels. La génération des 20-40 ans (Luxembourg).

b) Les insatisfaits se situent dans l'âge moyen; parfois ce sont les pratiquants occasionnels qui sont les plus critiques (France).

c) Les plus jeunes sont particulièrement nombreux parmi les mécontents:

— Jeunes étudiants (et séminaristes, novices), milieu populaire, mouvements apostoliques, communautés de base (Portugal);

— jeunes et jeunes adultes sensibles à l'étrangeté culturelle de la Bible. Peut-être ont-ils une conception différente de l'identité chrétienne et de l'action liturgique (Belgique francophone)?

— Le malaise peut aussi être un problème de foi: présence du Christ dans la célébration (Suisse allemande).

3) *Points précis d'insatisfaction*

a) *La langue*: surabondance des textes (Belgique flamande); critique du passage aux langues vivantes et des traductions (Malte); manque de versions satisfaisantes (Grèce).

La France estime que l'insatisfaction peut s'enraciner plus profondément: on espérait un autre type de célébration, plus proche, un autre style. La Suisse romande estime que deux éléments n'ont pas été intégrés: les textes « savants » (lectures bibliques, prières eucharistiques, etc.) et l'expérience de Dieu vécue désormais en communauté.

b) Simplification des rites

— Certains parlent d'un appauvrissement spirituel (Allemagne fédérale).

— D'autres regrettent la perte du caractère festif (Danemark).

— D'autres encore la réduction du langage liturgique au verbal: gestes escamotés, signes atrophiés, baiser de paix, fraction (Allemagne fédérale, Luxembourg, Belgique francophone).

c) Doléances au sujet de la musique

De nombreux pays signalent cette carence.

d) Ecart entre vie quotidienne et célébration

Egalement ressenti en maintes régions.

4) *Raisons diverses de cette crise*

a) Un accord général se fait autour du *manque de formation des prêtres* et de leur incapacité à animer l'assemblée.

- b) Certains insistent sur l'ignorance des laïcs.
- c) La mise en œuvre de la réforme liturgique est souvent citée:
 — mise en œuvre autoritaire;
 — manque d'étapes (ex. lectionnaire dominical);
 — rigidité dans le changement;
 — attitude pastorale de certains évêques: les uns, trop tolérants, laissent tout faire; les autres, trop stricts, sont crispés sur l'application des normes romaines.
- d) La mutation culturelle ne peut cependant être oubliée: le type de relation entre hommes, l'exercice de l'autorité, les difficultés dans ce contexte d'une expression de foi (France et Allemagne fédérale).

5) *Taches actuelles des Commissions Liturgiques*

Tenir compte des prêtres et des laïcs.

Certains prêtres ont accepté le changement, sans entrer dans l'esprit du renouveau; d'autres, au contraire, n'en font qu'à leur guise.

Certains laïcs cherchent dans des groupes particuliers des liturgies vivantes, répondant à leurs aspirations.

Il ne faut pas oublier les animateurs liturgiques, les musiciens, les chorales, ainsi que les employés d'église. Enfin le questionnaire invitait à considérer tout spécialement les responsables de formation.

a) La formation en profondeur des laïcs et des prêtres est le chemin obligé du renouveau: former à la Parole de Dieu, initier à la communication, informer au sujet des orientations nouvelles.

b) L'éducation des laïcs mérite une attention spéciale, étant donné la dimension communautaire des célébrations et les célébrations en l'absence de prêtre.

c) Poursuivre ou entreprendre des stages de formation permanente.

d) Certains souhaitent que les Conférences épiscopales s'engagent dans une pastorale d'ensemble proposant des plans annuels.

D'autres insistent davantage sur l'importance de lieux valables de célébration.

On le voit, cette partie plus concrète ne permet pas d'arriver à des orientations communes. Cela tient à la diversité des situations, des pastorales et des personnalités qui se sont exprimées.

II. COMMENT FAVORISER L'INTÉRIORISATION DE LA LITURGIE?

(Mgr B. Fischer)

Cinq pistes de réflexion et de travail sont proposées pour favoriser l'approfondissement de la liturgie comme démarche d'une communauté de croyants:

- 1) Développer une théologie de la liturgie.

- 2) Favoriser l'attitude d'adoration réservée à Dieu.
- 3) Retrouver la place de la prière adressée au Christ lui-même.
- 4) Susciter un climat festif et méditatif.
- 5) Susciter, parmi les chrétiens, une piété liturgique.

1) *Présence active du Christ dans la liturgie*

La liturgie ne peut être un événement éphémère, sorte de « happening » superficiel. Elle est fondamentalement l'œuvre du Christ. La liturgie se fonde donc sur la foi au Christ et l'accueil de la nouveauté évangélique dans sa Parole (conversion).

La célébration face au peuple a le mérite de mettre en communication le ministre et l'assemblée qui lui est confiée; mais elle ne peut être l'occasion d'un repli du groupe sur lui-même en un cercle clos. Le Christ est invisiblement, mais réellement, le président de toute assemblée chrétienne qu'il conduit au Père.

2) *La reconnaissance et l'adoration de Dieu*

Autre est la prière adressée aux saints (« beten »), autre la prière d'adoration réservée à Dieu seul (« anbeten »). L'existence chrétienne et la célébration sont inconcevables sans cette démarche de reconnaissance que Dieu est Dieu, et lui seul.

Heureusement, des jeunes retrouvent aujourd'hui cette dimension de transcendance, essentielle à la foi et à la liturgie chrétiennes.

3) *La prière adressée directement au Christ comme « vrai Dieu »*

Il existe deux types de prière parfaitement légitimes et complémentaires: la prière « ad Patrem *per Christum* » et la prière « ad Christum ». En effet, le Christ est pour nous chemin vers Dieu (médiateur) et vrai Fils de Dieu, Epoux de l'Eglise.

Non seulement la prière personnelle, mais la prière liturgique empruntent ces deux chemins. S. Augustin invitait déjà les chrétiens à prier certains psaumes comme « Vox Christi ad Patrem » et d'autres comme « Vox Ecclesiae ad Christum ».

En particulier, certaines prières pénitentielles de la messe sont adressées directement au Christ Sauveur. De même, au cœur de la prière eucharistique que le prêtre adresse au Père, l'assemblée s'adresse au Christ dans l'anamnèse. Il ne faut donc pas rendre absolue la thèse de Jungmann « Die Stellung Christi im Liturgischen Gebet » et négliger la prière adressée au Christ lui-même.

4) *La liturgie chrétienne suppose un climat festif et intérieur*

La liturgie utilise le langage symbolique (global) fait de parole, de silence, de gestes, d'images, de couleur, de lumière, etc.

Il faut éviter la banalité du langage tout autant que l'abstraction déséchante. Le danger du verbalisme n'est pas illusoire aujourd'hui. Favoriser l'expression non verbale, initier au langage liturgique avant la célébration par la qualité même de celle-ci est particulièrement urgent aujourd'hui. De même, retrouver les gestes essentiels de la foi et enraciner la célébration dans la prière personnelle préalable.

5) *Favoriser une véritable « piété liturgique »*

La liturgie est la grande école de la prière chrétienne. Les chrétiens doivent pouvoir alimenter leur prière principalement aux sources de la foi: la prière liturgique prend l'homme dans sa totalité, esprit, corps et âme. Tel est le langage sacramentel qui s'enracine dans l'attitude de Jésus lui-même. Le Christ en croix priant les bras étendus n'exprimait-il pas ainsi son adoration au Père et sa solidarité avec tous les hommes rachetés par lui?

A la suite de la conférence de Mgr B. Fischer, le Père Swayne (Irlande) a fait quelques réflexions au titre de « Référant », puis l'échange s'est poursuivi librement.

III. ECHANGES DIVERS

- 1) Les participants ont encore entendu une communication du Prof. Dr Rombold de l'Institut de Philosophie de Linz, Directeur de « Kunst und Kirche ».

Celui-ci a traité des « *Problèmes de la structuration de l'espace liturgique* ». A côté des qualités esthétiques qu'on est en droit d'attendre d'un bâtiment destiné à la liturgie (ex. les bonnes proportions), il faut mentionner les qualités psychologiques et anthropologiques. Les qualités psychologiques concernent le comportement humain que favorise un espace déterminé. Les qualités anthropologiques sont en rapport avec l'expérience que l'homme est censé y vivre: ainsi certains facteurs peuvent créer un climat de fête et faire jaillir celle-ci.

Ensuite, le Prof. Rombold a guidé le groupe à travers la ville pour une visite de quelques lieux liturgiques.

- 2) Mgr P. Marini (Rome) a parlé *des activités et des préoccupations actuelles de la Congrégation pour les Sacrements et le Culte Divin*.

Le travail liturgique aujourd'hui est ardu, notamment en raison d'une sorte d'essoufflement et de risque de néo-rubricisme chez certains, de créa-

tivité sauvage chez d'autres. La Congrégation désire travailler à l'approfondissement de la liturgie et intensifier la collaboration avec les Eglises locales. Un problème important pour l'avenir préoccupe la section du Culte Divin: l'indigénisation de la liturgie et son adaptation aux différentes cultures. La Congrégation doit répondre régulièrement à des demandes dans ce sens: liturgie pour populations de culture orale (Brésil), pour handicapés, notamment sourds-muets, etc. Les activités quotidiennes de la Congrégation concernent la confirmation des livres liturgiques en langues nationales: traductions, structures, orientations générales, etc.

Les livres liturgiques parus ou à paraître prochainement sont: l'« Ordo dedicationis ecclesiae et altaris », l'« Ordo lectionum missae » (2^e éd.), le vol. 5 de « Liturgia Horarum », le « Caeremoniale episcoporum », le « Liber ordinum » (2^e éd.), le « Liber benedictionum ».

A plus longue échéance, la Congrégation prépare l'édition du « Martyrologium Romanum », du « Rituale Romanum » complet, du « Liber precum ».

3) Les échanges entre participants ont révélé des *situations culturelles et pastorales et des sensibilités très diverses.*

Certains pays connaissent une situation très sécularisée, tandis que d'autres sont encore imprégnés de fortes traditions chrétiennes. Dans certains pays, les catholiques sont minoritaires (Allemagne de l'Est, pays nordiques, Grèce); dans d'autres, ils sont majoritaires parmi les chrétiens (Espagne, Italie, France, etc.). Il n'était donc guère possible de faire une longue déclaration commune. Toutefois, au terme de la rencontre, les participants ont dégagé quelques points communs: l'importance de « l'art de la célébration », de l'élaboration d'une théologie des sacrements qui réinterprète aujourd'hui l'« ex opere operato », et la nécessité urgente d'une formation en profondeur sans laquelle la célébration sera vécue superficiellement et la réforme sera vouée à l'échec. C'est ce dernier point surtout qui a fait l'objet du communiqué final de presse envoyé peu de jours après la rencontre aux participants.

4) Le *renouvellement du Bureau* s'est fait comme suit:

A. Haquin (Belgique) a été réélu comme Président et continuera à représenter les pays de langue française.

N. K. Rasmussen, Secrétaire démissionnaire est remplacé par Mlle R. Moineau (C. N. P. L., Paris).

E. De Jong (Pays-Bas) a été élu comme représentant du Nord de l'Europe et plus spécialement des pays de langue allemande.

T. Boylan (Angleterre) a été réélu pour représenter les pays de langue anglaise.

A. Ramos (Portugal) a été réélu comme représentant des pays du Sud de l'Europe.

M. Schiltz (Luxembourg), représentant les pays de langue allemande, a démissionné de sa charge.

Le nouveau Secrétaire national de Luxembourg assurera à sa place le service de traducteur.

5) La *prochaine rencontre* aura lieu normalement en 1980, peut-être avant Pâques, à l'île de Rhodes.

Le *Bureau* se réunira au printemps 1979 pour préparer cette rencontre.

ANDRÉ HAQUIN

CONGRÈS D'ART SACRÉ AVIGNON, 9-11 SEPTEMBRE 1978

Le congrès d'art sacré, organisé par le Centre National de Pastorale Liturgique de Paris et le Comité national français d'art sacré, a rassemblé en Avignon, du 9 au 11 septembre, 250 participants où se côtoyaient représentants du Ministère de la Culture, inspecteurs généraux, architectes et conservateurs des Monuments Historiques, artistes et pasteurs. Un tel congrès, qui n'avait pas eu lieu depuis plus de dix ans, a permis une écoute réciproque et un rapprochement remarquable des points de vue entre les autorités civiles chargées de la conservation du patrimoine artistique du pays, et les pasteurs de l'Eglise qui utilisent ces monuments pour le culte.

La France est riche de 60.000 églises. Comment répondre à l'urgence que posent leur entretien et leur aménagement? Que faire pour que la célébration et son environnement atteignent à la beauté et deviennent « action d'art »? Comment obtenir que la liturgie d'aujourd'hui et celle de demain se déroule au mieux dans un cadre prévu pour la liturgie d'autres époques? Que faire des églises inutilisées ou désaffectées?

Pour cerner les problèmes que posent nos églises, diverses approches sont nécessaires:

Approche phénoménologique

Dès l'ouverture du congrès, les participants sont invités à *regarder* avec un œil neuf le bâtiment-église et ce qui s'y déroule, les jeux de séparation et de communication qui fonctionnent, les rôles respectifs des clercs,

de l'assemblée, des objets; l'Église dans son environnement, plantée dans un décor de rues et de toits, ou isolée dans la verdure, assaillie par les bruits extérieurs, mais aussi résonnant comme une bulle sonore.

Approche historique et théologique

Mgr Journel, professeur à l'Institut Supérieur de Liturgie de Paris, devait traiter de l'Assemblée chrétienne et des lieux du rassemblement au cours du premier millénaire. Il n'a pu le faire pour raison de santé, mais les congressistes ont eu en mains le texte de sa conférence. Le Père Gy, directeur de l'Institut de Liturgie, enchaînant sur ce texte, a montré comment l'église-bâtiment trouvait sa justification au sein de l'Église-Assemblée: le même mot grec *ecclesia* a servi à désigner à la fois l'assemblée chrétienne, qui est le lieu de l'habitation de Dieu, et le bâtiment où se fait cette assemblée.

Une église-bâtiment est-elle nécessaire à la communauté chrétienne? La contrainte peut empêcher les chrétiens de se rassembler en un même lieu, cela n'empêche pas la communauté d'exister; mais une communauté chrétienne doit normalement s'assembler dans un lieu qui lui est propre, sous peine d'apparaître désincarnée.

Là où il n'y a plus d'assemblée, que devient le bâtiment-église? Il peut survivre à une assemblée; le droit canon prévoit aussi la désaffectation. Cependant, toucher à une église, n'est-ce pas toucher à quelque chose qui a eu rapport à l'absolu de Dieu?

Approche « psychanalytique »

Lè P. Jean-Yves Hameline, de l'Institut Supérieur de Liturgie, a mené une longue et solide réflexion sur « la fonction sanctuariale ». L'idée que nous nous faisons de l'église touche en nous des réalités sans doute plus profondes que celles que nous pressentons au premier abord: l'art, la religion, la culture constituent une aire intermédiaire d'expérience, en continuité directe avec l'aire de jeu du petit enfant qu'on dit « perdu » dans son jeu: en pensant au mot de l'Évangile: « Qui perd sa vie la trouve », pouvoir dire d'un lieu marqué: « Je me suis trouvé là » ... Cette approche apparemment lointaine du bâtiment-église a pu paraître déroutante à certains, mais n'a-t-on pas besoin de sentir à quelles profondeurs en l'homme touche la relation avec le sacré? *Terribilis est locus iste* ...

Eglise d'hier, prière d'aujourd'hui

Célébrer dans un édifice ancien, rappelle le P. Compain, exprimant un point de vue de pasteur, pose des problèmes techniques (piliers, retables, chœur trop court ou trop long, etc.), des problèmes de protection (entretien, réparation, classement, etc.) et, depuis Vatican II, des problèmes qui tien-

nent à l'évolution de la liturgie. Mais la plupart des communautés chrétiennes ressentent comme une chance de pouvoir célébrer dans un édifice ancien, consacré par le temps et l'usage: une certaine connivence se glisse entre des œuvres anciennes et la sensibilité moderne. Les hommes du XX^e siècle n'éprouvent-ils pas le besoin de retrouver des racines?

Héritage culturel et création artistique

L'aménagement de l'intérieur des églises a continuellement évolué au cours des siècles, souligne M. Yves Boiret, architecte en chef des Monuments Historiques; mais aujourd'hui notre attitude conservatrice est ambivalente: nous sommes infiniment plus respectueux du passé que ne l'étaient nos ancêtres; mais, comme eux et pour des raisons différentes, nous savons qu'il faut utiliser pour pouvoir conserver. D'où notre position délicate chaque fois que nous avons à satisfaire deux impératifs: maintien de la vie et conservation. Conserver « ne varietur » transforme à la longue l'église en musée; sacrifier délibérément le cadre à la fonction peut devenir une aventure dangereuse. On peut se mettre assez facilement d'accord sur des principes pour dépasser ce dilemme, mais n'est-ce pas dans les cas particuliers qu'il sera le plus important de réduire les divergences de vue?

Utilisation des églises

Avec son Palais des papes et ses nombreuses églises « intra muros », Avignon offrait des exemples de réutilisation, plus ou moins réussie, d'édifices religieux. M. Auzas, Inspecteur général des Monuments Historiques, propose plusieurs solutions pour une utilisation convenable des églises délaissées pour le culte: réaliser un *dépôt d'art sacré*, ou mieux un *trésor* présenté sur le lieu même; aménager l'église en lieu de concert, en salle d'expositions temporaires, en centre d'animation, etc.

* * *

Quelles *conclusions* tirer de ce congrès?

1) Il est nécessaire de développer et de favoriser la création artistique contemporaine: les artistes ont-ils eu la place qui leur revient?

2) La concertation entre tous ceux qui sont intéressés par la conservation, l'aménagement et l'utilisation des églises, doit être facilitée.

3) Il faut aider à l'information réciproque des différents partenaires.

4) Un vœu unanime: voir attribuer des crédits suffisants à l'entretien des édifices culturels, sans négliger tant d'églises rurales et de chapelles modestes qui sont menacées.

* * *

Une partie pratique a permis de « vivre » la liturgie selon deux aspects majeurs: musique contemporaine (célébration à l'abbaye cistercienne de Sénanque); arts plastiques (exposition de 85 œuvres: tapisserie, vitraux, sculptures, maquettes, vêtements, objets de culte, plans, photos, etc.) par 33 artistes, dont plus de 25 présents.

Les Actes du Congrès paraîtront dans la revue *Espace*, au moins partiellement, et dans *La Maison-Dieu* avec des développements.

Il Rosario scuola di preghiera

Oggi, ultima domenica di ottobre, desidero attirare la vostra attenzione sul Rosario. Ottobre infatti è in tutta la Chiesa il mese dedicato al Rosario. Il Rosario è la mia preghiera prediletta. Preghiera meravigliosa! Meravigliosa nella sua semplicità e nella sua profondità. In questa preghiera ripetiamo molte volte le parole che la Vergine Maria udì dall'Arcangelo, e dalla sua parente Elisabetta. A queste parole si associa tutta la Chiesa. Si può dire che il Rosario è, in un certo modo, un commento-preghiera dell'ultimo capitolo della Costituzione « Lumen Gentium » del Vaticano II, capitolo che tratta della mirabile presenza della Madre di Dio nel mistero di Cristo e della Chiesa. Difatti, sullo sfondo delle parole « Ave Maria » passano davanti agli occhi dell'anima i principali episodi della vita di Gesù Cristo. Essi si compongono nell'insieme dei misteri gaudiosi, dolorosi e gloriosi, e ci mettono in comunione viva con Gesù attraverso — potremmo dire — il Cuore della Sua Madre. Nello stesso tempo il nostro cuore può racchiudere in queste decine del Rosario tutti i fatti che compongono la vita dell'individuo, della famiglia, della nazione, della Chiesa e dell'umanità. Vicende personali e quelle del prossimo, e in modo particolare di coloro che ci sono più vicini, che ci stanno più a cuore. Così la semplice preghiera del Rosario batte il ritmo della vita umana.

(Ex allocutione habita a Summo Pontifice Ioanne Paulo II, die 29 octobris 1978, ante orationem « Angelus » in area quae respicit Basilicam Vaticanam: L'Observatore Romano, 30-31 ottobre 1978).

* * *

A la suite de l'allocution prononcée par le Saint-Père le dimanche 29 octobre, Radio-Vatican a interviewé le Rév.me Père VINCENT DE COUESNONGLE, Maître Général de l'Ordre des Prêcheurs, qui a donné le commentaire suivant:

Valeur et actualité du Rosaire

Ma première réaction? Le Pape prêche le Rosaire, et d'une manière plus convaincante que nous tous! ... Et il montre la profondeur et l'actualité du Rosaire dont il fait sa prière privilégiée.

Profondeur? Grâce à la méditation des « mystères » de la vie de Jésus et de Marie, le Rosaire plonge ses racines au cœur même du mystère de Dieu.

Actualité? Il nous fait revivre avec la Sainte Vierge et dans la lumière du Christ tout ce qui fait notre vie. On se souviendra longtemps de la parole du Saint-Père, qui est presque une confidence: « La prière du Rosaire donne son vrai rythme à la vie humaine ».

Son importance comme prédication et prière

Pour moi, le Rosaire est une prédication et une prière.

Le caractère simple et direct du Rosaire le rend apte à fournir un cadre à une catéchèse de la foi. Sa valeur pédagogique auprès des baptisés trop ignorants de la foi ou des baptisés non-pratiquants est évidente. A l'exemple du Saint-Père, les fidèles y trouvent une source privilégiée d'enracinement et d'actualisation de leur foi.

En ce qui concerne la prière, son rôle pédagogique n'est pas moins important. Au rythme des *Pater*, *Ave* et *Gloria*, il entraîne progressivement les chrétiens sur les chemins de la méditation, de l'oraison, du cœur à cœur avec Dieu. Nous apprenant à prier « au-delà des mots », il est une véritable école de prière et même de contemplation.

Sa valeur théologique

En se référant à *Lumen Gentium*, le Pape a situé le Rosaire à l'intérieur du mystère du Christ et de l'Eglise.

On constate, en effet, qu'à la suite du Concile, on est passé d'un Rosaire où la Sainte Vierge tendait à prendre la plus grande place, à un Rosaire *plus nettement christologique*, centré sur l'Incarnation et le mystère pascal. La Vierge ne s'en trouve nullement diminuée. Son rôle ne peut qu'en être grandi, car dans cette perspective Marie prend tout son relief comme Servante du Seigneur, Modèle des croyants et Mère de l'Eglise.

LIBRERIA EDITRICE VATICANA

CITTA DEL VATICANO

c/c post. 00774000

OPVS FVN DATVM « LATINITAS » - II

CAROLVS EGGER

LATINE DISCERE IVVAT

Dopo il lusinghiero successo ottenuto dalla prima edizione viene riproposto, con il presente volume, il metodo di insegnamento della lingua latina secondo gli schemi moderni, cioè con l'uso immediato della lingua parlata, tenendo però presente la morfologia e la sintassi.

Pubblicazione in broccura di pp. 116 (peso gr. 200)

Lit. 3.500



È uscito a cura del Tribunale Apostolico della Sacra Rota
il volume LX delle

DECISIONES SEU SENTENTIAE

relativo alle Sentenze dell'anno 1968

La pubblicazione in broccura di pp. xxxvi-964 in latino e lingue originali (peso gr. 1650) è disponibile presso la Libreria Editrice Vaticana al prezzo di

Lit. 30.000



PONTIFICALE ROMANUM

ORDO DEDICATIONIS ECCLESIAE ET ALTARIS EDITIO TYPICA

Novum Ordinem dedicationis ecclesiae et altaris, a Sacra Congregatione pro Sacramentis et Cultu Divino apparatus, Summus Pontifex Paulus VI auctoritate sua approbavit evulgarique iussit, praecipiens ut in locum rituum, qui secundo libro Pontificalis Romani continentur, substitueretur.

Pubblicazione in broccura, formato cm. 17×24, pp. 162 con Appendice di Canti antifonali ed altri testi, peso gr. 350.

Lit. 6.000

LIBRERIA EDITRICE VATICANA

CITTA DEL VATICANO

c/c post. 00774000

ACTA SYNODALIA
SACROSANCTI CONCILII
OECUMENICI VATICANI II

VOLUMEN IV
PERIODUS QUARTA

PARS VI
SESSIO PUBLICA VIII
CONGREGATIONES GENERALES CLVI-CLXIV

Hoc opere omnia continentur quae ad conciliarem disceptationem pertinent, id est schemata, relationes, orationes ore scriptove prolatae, animadversiones, emendationes, modi et communicationes. Totum opus in quattuor volumina dispertitur, unum pro unaquaque Concilii periodo; quodlibet autem volumen, iuxta materiae exponendae copiam, in plures partes seu tomos dividitur.

Volume in brossura del formato di cm. 32×22,5, pp. 818 (gr. 2850) – L. 45.000

Iam prodierunt:

- Vol. I. Periodus Prima: Pars I-II-III-IV
- Vol. II. Periodus Secunda: Pars I-II-III-IV-V-VI
- Vol. III. Periodus Tertia: Pars I-II-III-IV-V-VI-VII-VIII
- Vol. IV. Periodus Quarta: Pars I-II-III-IV-V

Totale fino al 23° volume L. 746.000



ORDO
MISSAE CELEBRANDAE
ET DIVINI OFFICII PERSOLVENDI

SECUNDUM
CALENDARIUM ROMANUM GENERALE
PRO ANNO LITURGICO

1978-1979

Lit. 1.300